HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4293 du Vendredi 1er Août 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MUSIQUE

Le FESPAM a baissé ses rideaux

Les artistes exhibant les pas de danses devant le Président de la République Denis Sassou-Nguesso (P.14)

TRANSACTIONS FINANCIERES

L'ARTF durcit le ton sur l'observation du cadre légal

(P.13)

ADIEU

Ikonga "Mermans" s'en est allé à 91 ans!

L'ancien international congolais de football s'est éteint à Annecy, en France.

(P.16)

EDITORIAL

Pourchassés jusqu'au fond de l'église !

PREMIERE MESSE PONTIFICALE DE MGR BRICE ARMAND IBOMBO

Son homélie en la cathédrale Saint- Pierre Claver de Ouesso

P.8

UNE GRANDE PREMIERE AU CONGO

Deux sourds-muets admis au baccalauréat!

Soixante-cinq ans après l'accession du Congo à la souveraineté internationale, pour une première fois, deux sourds-muets sont déclarés admis au Baccalauréat, série A4, session de juin 2025. Il s'agit de TOKO Pélagie Espérance et EBATA Emmanuel, de l'Ecole des sourds, aveugles, autistes et trisomiques de Tchimbamba, à Pointe-Noire.
Pour toutes informations utiles, contacter le numéro SMS/WhatsApp : 05 530 57 20/05 544 53 10.

Les deux bacheliers.

CABINET LE MITOUARD

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél : 06 6871 27 27, Pointe-Noire, République du Congo

«SOMI IT CONGO»
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 000 FCFA
RCCM CG-PNR-01-2025- B17-00006
Siège social : 54 Avenue Charles de Gaulle, Centre-Ville

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant procès-verbal du 4 juin 2025, enregistré à Pointe-Noire, le 08 juillet 2025, sous folio 125/26 n°5215, il a été décidé de la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Objet social : Programmation, conseil en systèmes informatiques, activités informatiques
Dénomination : SOMI IT CONGO
Capital : 10 000 000 FCFA
Siège social : 54 Avenue Charles de Gaulle, Centre-Ville
Durée : 99 années.
Gérance : Monsieur SOMI KAYI Chandrel en qualité de président
Dépôt légal: Greffe du tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire le 10 juillet 2025 sous le numéro dépôt **CG-PNR-01-2025-B-00445.**

Pour avis.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **ALPHA MINIG**, société à responsabilité limitée pluripersonnelle au capital de 10.000.000 francs Cfa dont le siège social est sis, au n°2 Avenue Chaminade en face du lycée Chaminade, Centre-ville, Poto-Poto, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le **n°CG-BZV-01-2019-B13-00064 du 22 Juillet 2019;**
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société du 22 juillet 2025, l'associée unique a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée et la radiation.
En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 22 juin 2025, sous le **n°CG-BZV-01-2025-M-13233** aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,
Greffier en Chef,
Maître Clément NGATALI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N° 09/2025/MFBPP/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquérants suivants :

N°	N° REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	31761 du 23/01/2025	Plle(s) 01 bis	Bloc 180 ter	Section L	Superficie 147,24 m²	LA BASE	Arr 01	KANOHA Roland Landry
2	24268 du 28/10/2014	Plle(s) 06	Bloc 10 bis	Section BXA	Superficie 357,60 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	NDINGA Prince Guélor
3	31801 du 18/02/2025	Plle(s) 18 bis	Bloc 167	Section L	Superficie 210,12 m²	LA BASE	Arr 01	OKOKO Irène Josiane
4	31864 du 04/04/2025	Plle(s) 10	Bloc 239	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	KOUYELA Francine Emma Rachel
5	31324 du 12/04/2024	Plle(s) 04	Bloc 98	Section BM	Superficie 400,00 m²	NGOYO-centrale	Arr 06	KABA KOUET Joyce Eliana Mesmine
6	31624 du 04/10/2024	Plle(s) 05	Bloc 33 ter	Section BT	Superficie 209,81 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mme PANGUI née MALONGA Blandine Lydia Florence
7	28518 du 20/06/2019	Plle (s) 04	Bloc 48A	Section M	Superficie 220,00 m²	LA BASE	Arr 01	Roberto FIRPO et NSITA Solange Valerie
8	31615 du 30/09/2024	Plles(s) 04	Bloc 79	Section CD	Superficie 933,67 m²	Nanga «zone Boma» (Flle Tchiyobo)	Arr 06	MALONGA BANDZOUZI Jacqueline
9	31644 du 16/10/2024	Plles(s) 01 et 02	Bloc 82	Section CD	Superficie 1000,00 m²	Nanga «zone Boma» (Flle Tchiyobo)	Arr 06	POATY PANGHOUD Valère
10	31867du 07/05/2025	Plle(s) 10 et 11	Bloc 59	Section BF	Superficie 548,00 m²	MPAKA	Arr 03	MALOUMBI Beige Marlyne Trésor, MALOUMBI Yann et MALOUMBI Mathieu Karine
11	30518 du 20/12/2022	Plle(s) 02	Bloc 61 bis	Section M²	Superficie 450,08 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NZABA NTADI Eric-Brejnev
12	31732 du 26/12/2024	Plle(s) 03	Bloc 73	Section J	Superficie 210,08 m²	CENTRE VILLE	Arr 01	TCHICAYA VITAL Harry Victor Raoul
13	31825 du 05/03/2025	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 5694,77 m²	DJENO	Arr 06	SAMBA MATSIONA Sully Hilario
14	22839 du 04/09/2013	Plle(s) 07 et 06	Bloc 110	Section BXA	Superficie 981,75 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	NKOUNDJI Christine
15	31772 du 30/01/2025	Plle(s) 02	Bloc 15	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle Tchinvassa)	Arr 06	NDOKY Rosine Colombes
16	31759 du 23/01/2025	Plle(s) 01 bis	Bloc 18	Section BM	Superficie 325,00 m²	NGOYO (Flle Tchinvassa)	Arr 06	KOMBILA Cindhy Hervianne Harvelle
17	31866 du 07/04/2025	Plle(s) 05	Bloc 45	Section BM 1ère T	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	MALOUMBI Jean-Baptiste Marie-Roger
18	31748 du 16/01/2025	Plle(s) 07	Bloc 13	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Famille NGAND-NGOYO)	Arr 06	N'GOUBOU Serge Magloire
19	27716 du 29/03/2018	Plle(s) 03 et 05	Bloc 149	Section BY 4ème	Superficie 1500,00 m²	COTE (Flle KAYES-KUNKWANGUILI)	Arr 06	Enfants TCHIBOUANGA Kristie Lauren et Kelly
20	23661 du 16/04/2014	Plle(s) 04	Bloc 228	Section BY 2ème T	Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE	Arr 06	GOMA TCHINOMBI Marie Lyne Hélena
21	31730 du 26/12/2024	Plle(s) 03	Bloc 308	Section BM	Superficie 407,50 m²	NGOYO (Flle Tchitouta)	Arr 06	YHALABE MANDILOU Yrham Jehamel
22	31679 du 08/11/2024	Plle(s) 10	Bloc 286	Section BM	Superficie 450,00 m²	M'vassa (Flle TCHITOUTA)	Arr 01	BASSOUNGUIMINA Farid Théophile
23	31744 du 15/01/2025	Plle(s) / 05 et 07	Bloc 53	Section BM	Superficie 997,80 m²	NGOYO (Flle Matolo)	Arr 06	MBENGUET AKASSI Charlène
24	31523 du 14/08/2024	Plle(s) 10	Bloc 140	Section BM5	Superficie 750,00 m²	NGOYO (Flle Tchinvassa)	Arr 06	DOMEC Alfred
25	31809 du 21/02/2025	Plle(s) 09	Bloc 58	Section BM3	Superficie 500,00 m²	NGOYO ZONE MBONDJI (Flle Tchinvassa)	Arr 06	MAVOUNGOU Madeleine
26	31636 du 10/10/2024	Plle(s) 05 bis	Bloc 31	Section BJ	Superficie 142,50 m²	MPAKA	Arr 06	MBEMBA Arly Benneth
27	30084 du 18/03/2022	Plle(s) 28 bis	Bloc 137	Section: J	Superficie 206,33 m²	KM4	Arr 01	INGOUMBOU -H-BOUDIMOU Eric
28	31769 du 28/01/2025	Plle(s) 03	Bloc 36	Section A	Superficie 500,00 m²	VILLAGE NKOTCHI-FOUTA	Arr /	MARTINEZ-YORK Anil Styven
29	31620 du 04/10/2024	Plles (s) 16	Bloc 166	Section L	Superficie 500,00 m²	LA BASE	Arr 01	DIANAMA Vertu Gracia
30	31793 du 14/02/2025	Plle(s) 09	Bloc 183	Section: L	Superficie 500,36 m²	Ecoles des Trois Martyrs	Arr 01	MISSAMOU Lhys Obed Nathan
31	31500 du 29/07/2024	Plle(s) 10	Bloc 19	Section /	Superficie 500,00 m²	DIOSSO (Flle TCHILEBO)	Arr /	MAVOUNIA NDOKO Armand Gentil Bienvenu
32	31183 du 18/01/2024	Plle(s) 07	Bloc 74	Section BY5 ème T	Superficie 400,00 m²	COTE-MATEVE (Flle kayes-kunkouanguili)	Arr 01	COELHO Leritière Narich
33	31073 du 02/11/2023	Plle(s) 01	Bloc 160	Section L	Superficie 400,38 m²	LA BASE	Arr 01	NSOUADI Hervé Ghislain
34	31842 du 24/03/2025	Plle(s) 01 bis	Bloc 23	Section BT	Superficie 400,00 m²	E.P.LUMUMBA	Arr 01	BAKALA MBOUKOU Aymard Severin
35	31771 du 29/01/2025	Plle(s) 09	Bloc 232	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO (Flle Matolo)	Arr 06	GANGOUE MOUKANA Gildas Martial
36	31683 du 12/11/2024	Plle(s) 08	Bloc 132	Section BM	Superficie 490,00 m²	NGOYO PLAGE (Flle Matolo)	Arr 06	ENGOBO Mireille Nadége
37	31597 du 20/09/2024	Plle(s) 14	Bloc 27	Section BM	Superficie 484,96 m²	NGOYO	Arr 06	ETOU ALOUNA née OLANDZOBO ISSONGO Julie Berthe
38	31852 du 26/03/2025	Plle(s) 01	Bloc 84	Section BM	Superficie 261,85 m²	NGOYO ('Flle Tchinvassa)	Arr 06	NSOKO Angèle
39	31826 du 05/03/2025	Plle(s) 14 bis	Bloc 94	Section BM	Superficie 260,00 m²	Ngoyo(Ngand-Ngoyo)	Arr 06	ONGAGNA IBATA Euloge
40	31888 du 14/04/2025	Plle(s) 08	Bloc 77	Section BT	Superficie 617,10 m²	TCHIMBAMBA (Zone Gaîa)	Arr 01	MATETE MOUNOI Julien Ignace

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables.
(Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau
Romaric Aimard
NGASSAKY OBANDZA

Fait à Pointe-Noire , le 21 juillet 2025

ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO (E²C)

Inauguration des entrepôts de stockage des pièces de rechange

Le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Emile Ouosso, a procédé à sa réception provisoire le 28 juillet 2025, en présence de plusieurs personnalités, dont le ministre de l'Assainissement Urbain, du développement local et de l'entretien routier, Juste Désiré Mondelé, et le directeur de l'Agence Française de Développement (AFD), Maurizio Cascioli, ainsi que le directeur général d'E²C, Jean Bruno Adou Danga.

Coupure du ruban par le ministre Emile Ouosso

Ce projet, fruit d'un accord de financement signé le 21 juillet 2015 entre le gouvernement congolais et l'AFD, s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement prioritaire de la société nationale d'électricité, qui a conduit à la création d'E²C. Le prêt accordé par l'AFD est considéré comme une dette publique visant à améliorer les infrastructures de l'E²C et à renforcer le réseau de transport et de distribution électrique grâce à d'autres financements privés.

Les travaux de construction, débutés en mai 2024, ont été réalisés par la société Centrale BTP, avec des contrôles techniques assurés par le Bureau d'Études Edo-Congo-SCP. Le complexe comprend deux hangars: le premier, d'une superficie de plus de 1000 m², est destiné au stockage de transformateurs électriques, tandis que le second abrite un bureau de 26 m², un espace pour pièces sensibles de 60 m² et une aire de stockage supplémentaire de 983 m².

Le bâtiment administratif, de forme rectangulaire, mesure 25,65 m de long et 7,25 m de large, totalisant une surface constructive de 120,08 m². Il est divisé en trois espaces : une salle de réception, une salle de réunion avec vestiaires, et plusieurs bureaux équipés de plus de 30 m².

Vue des entrepôts

À la suite de cette réception, E²C est chargée de préserver cet équipement et d'en faire bon usage. Jean Bruno Adou Danga a appelé la population locale à protéger ce site des actes de vandalisme pour éviter un cycle de construction et destruction.

Ce magasin permettra à E²C d'assurer un stockage efficace et des conditions optimales pour la maintenance du système électrique national. Un magasin similaire a également été établi à Pointe-Noire pour renforcer la couverture territoriale.

Le directeur de l'AFD a souligné que le secteur de l'électricité en République du Congo nécessite des actions significatives pour sa rénovation et sa modernisation, tout en renforçant les capacités d'E²C. Il a reconnu les défis majeurs à relever et a félicité le ministre de l'Énergie pour la mise en place d'une plateforme de coordination sectorielle visant à améliorer le dialogue stratégique et à mobiliser des soutiens techniques et financiers.

Il a ajouté que l'accès à l'eau potable et à l'électricité reste encore insuffisant et inégal sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, Maurizio Cascioli a mentionné la réhabilitation en cours de la ligne Sandy-Cavé et des postes associés entre Moukoukoulou et Mindouli, qui vise à améliorer le service. *«Les travaux avancent selon le calendrier prévu, et des efforts sont également déployés pour renforcer les capacités d'E²C à travers des améliorations logistiques et technologiques, tout en tenant compte des enjeux de qualité, hygiène, sécurité et environnement».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

PRESIDENTIELLE 2026

La fédération MAR de Pointe-Noire pour une candidature de Denis Sassou Nguesso

Denis Sassou Nguesso devra se porter candidat à la présidentielle de mars 2026. C'est l'appel de la fédération Pointe-Noire du Mouvement Action et Renouveau (MAR) lors d'une session extraordinaire tenue le 27 juillet 2025 dans la capitale économique. Ce parti de la majorité évoque les œuvres de l'actuel Chef de l'État congolais.

Cadres, membres, sympathisants et représentants des partis politiques de la majorité,…. Ils étaient quelque 300 le dimanche 27 juillet 2025 à faire le déplacement du Forum Mbongui de Pointe-Noire où s'est tenue la session extraordinaire de la fédération de Pointe-Noire du Mouvement Action et Renouveau (MAR).

La session a été placée sous l'autorité de Maurice Mavoungou, membre du bureau politique et commissaire politique près la fédération de Pointe-Noire. C'était en présence de Joseph Désiré Lalissini, président de la commission nationale de contrôle et d'évaluation, Christian Didace Bongolo, membre du bureau politique et président de la fédération de Pointe-Noire, de Yolande Mikolélé, membre du bureau politique chargée des finances. Les autres partis de la majorité étaient également représentés, à l'image du Parti congolais du travail (PCT) représenté par son président fédéral à Pointe-Noire, Jean François Kando.

Six points ont constitué l'ossature de cette session extraordinaire, parmi lesquels, la restructuration des organes intermédiaires et de base de la fédération MAR de Pointe-Noire. Au terme des travaux qui ont duré près de deux heures, les participants ont prononcé les motions d'encouragement au Gouvernement, de confiance au président national du MAR, Roland Bouiti-Viaudo, et de félicitation au commissaire politique près la fédération de Pointe-Noire, Maurice Mavoungou.

Mais le point saillant aura été le vœu formulé unanimement à l'endroit du Chef de l'État pour qu'il fasse acte de candidature lors de la présidentielle de mars 2026.

Maurice Mavoungou prononçant son discours

Et si cet appel a été suivi d'applaudissements nourris dans la salle, il reste cependant au bureau politique d'en examiner la teneur et la portée et se prononcer pour ou contre la candidature de Denis Sassou-Nguesso au scrutin présidentiel à venir. *«Votre appel à candidature sera sans délai transmis au bureau politique de notre parti, organe suprême qui, en retour, indiquera la conduite à tenir»,* a promis Maurice Mavoungou dans son mot de clôture.

Il a exhorté la fédération à se mettre en ordre de bataille pour aborder le rendez-vous du mois de mars 2026 dans la discipline et la détermination.

Pour la fédération MAR de Pointe-Noire, il est question d'accompagner de nouveau, l'actuel Président de la République conformément aux instructions contenues dans le *«testament politique de Jean Baptiste Tati Loutard, frère et fidèle compagnon de lutte de Denis Sassou Nguesso»,* a rappelé Maurice Mavoungou tout en rendant hommage au professeur Théophile Obenga qui venait d'être gratifié par le Chef de l'Etat.

John NDINGA NGOMA

Editorial

Pourchassés jusqu'au fond de l'église !

Les faits se sont passés samedi soir à la paroisse Sainte Anuarité de Komanda, dans l'Ituri. Sans crier gare, des membres de la rébellion islamiste de l'ADF ont fondu sur une communauté paroissiale en prière, tuant et décapitant 43 d'entre eux. Affiliés à Al-Qaida, ces miliciens transfrontaliers sévissent aussi bien en Ouganda que, surtout, en République démocratique du Congo aujourd'hui. Les ADF (Forces démocratiques alliées) sont nées en 1995, de la volonté d'un ancien catholique de fédérer les mouvements d'opposition au président ougandais Yoweri Museveni. Le mouvement s'est structuré et radicalisé ensuite.

Sa fureur contre les chrétiens semble déborder au fil des ans les frontières initiales. Dans une détermination purement djihadiste, les ADF attaquent aussi bien l'Ouganda, la RDC que le Soudan du Sud; les cibles militaires que les victimes innocentes. La haine des chrétiens touche désormais de plus en plus de régions d'Afrique de l'Est. Mais elle pourrait gagner aussi l'Afrique Centrale, elle-même prise dans les fourches de Boko Haram, une secte islamiste qui virulente, qui abhorre tout ce qui est occidental, et dont l'activité ne se limite plus au seul Nigéria de l'Est. Nous sommes sous la menace des croyants de pays que l'on supposait éloignés de notre sous-région et d'Eglises avec lesquelles nous entretenons des relations de confiance.

La foi, par essence pacifique, devient une menace pour ceux qui ne professent pas la paix en Jésus-Christ. Nous en sommes venus aujourd'hui à relier motifs politiques et aspirations religieuses pour justifier le rejet et la haine de l'autre. Depuis 2021, les ADF multiplient les actions virulentes contre les chrétiens pris dans un enchevêtrement de suspicions. Il nous faut réaffirmer que nous ne prions pas le Dieu de la vengeance. Il y a, en Afrique Centrale, suffisamment d'espace pour implorer et invoquer Dieu sur notre condition pour ne pas ajouter d'autres motifs de souffrance.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DJIRI

«Le Parti congolais du travail en ordre de marche !

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'activités du conseil fédéral du Parti congolais du travail de Brazzaville, le comité PCT-Djiri, sous la direction d'Antoinette Olou Tiélé Gambia, s'est réuni le 23 juillet 2025 à son siège, sous la coordination de Faustin Elenga, président fédéral du Parti. L'objectif était d'évaluer les actions réalisées.

En ouvrant la séance, Antoinette Olou Tiélé Gambia a souligné l'importance de maintenir la motivation et l'engagement politique que Djiri représente. *«Comme à l'accoutumée, les troupes du Parti Congolais du Travail à Djiri sont bien organisées et prêtes à se mobiliser vers notre premier objectif: le 6ème congrès ordinaire du Parti, et à poursuivre vers le deuxième objectif, la réélection en mars 2026 de notre candidat, le camarade Denis Sassou-Nguesso, Président du comité central du PCT, que nous prions de bien vouloir se porter candidat à l'élection présidentielle de mars 2026»*, a-t-elle déclaré.

Elle a également appelé les militants à faire preuve de vigilance constante *«pour contrer les ennemis de la paix et de la concorde».*

Pour Faustin Elenga, Djiri donne le ton. *«Djiri n'est plus très loin, il est sur le point de remporter la première place»,* a-t-il affirmé.

Cette réunion a permis

(Suite en page 5)

Banque des Etats de l'Afrique Centrale-Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés N°2

Sélection internationale ouverte n°85/BEAC/DGE-DSI/SIO/Ser/2025 pour le remplacement de la solution IPLA (Integration Platform), développée par SWIFT

Dans le cadre de la gestion de sa plateforme d'interconnexion des systèmes de paiement, comptables et de messagerie financière, la Banque Centrale souhaite recruter, sur ressources propres, une entreprise spécialisée pour l'accompagner dans le ***remplacement de la solution IPLA (Integration Platform), développée par SWIFT.*** A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC. Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L' AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - DGAM, 14ème étage, porte 1412
Adresse : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
Tél : {+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5402 ou 5403 ;
Fax : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.sex@beac.int

La participation à la présente sélection est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable ***de deux cent mille (200 000) Francs CFA***. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.
Votre soumission, conforme au règlement particulier de la sélection devra être déposée, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le ***mercredi 27 août 2025 à*** **12 heures précises.** Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
Adresse : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en ***une phase*** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis administratifs, techniques et financiers seront ouverts le ***mercredi 27 août 2025*** à **13 heures**, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaiteraient assister à la séance d 'ouverture.

Yaoundé, le 04 JUIL 2025
Le Responsable,
Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Département de la Gestion Administrative des Marchés – DGAM – B.P. : 1917 YAOUNDÉ

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Atelier national de validation des documents techniques de la mise en œuvre de la chimio prévention du paludisme pérenne (CPP) : une nouvelle étape dans la lutte contre le paludisme.

Du 24 au 26 juillet 2025, le Gouvernement congolais, à travers le Ministère de la Santé et de la Population, en collaboration avec Catholic Relief Services (CRS) et le Groupe Expertise France, a organisé l'atelier national de validation des documents techniques de la CPP, nouvelle intervention recommandée par l'OMS depuis 2022 dont le Congo fera partie des rares pays d'Afrique Subsaharienne à implémenter en 2025 à l'instar des autres pays tels que la RDC, le Cameroun, le Burkina, le Benin, le Mozambique, la Côte d'Ivoire ou la Sierra Leone.

Administration de la SP nourrisson chez l'enfant de moins de 2ans.

Cette initiative d'envergure s'inscrit dans le cadre du projet GC7, correspondant au 7ème cycle de subventions du Fonds mondial de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida dont CRS est l'un des récipiendaires principaux (Subventions Paludisme et Renforcement du Système de Santé), qui vise à protéger les enfants de moins de 2 ans contre le paludisme, une maladie qui demeure toujours à ce jour un véritable problème de santé publique en République du Congo et dont les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans sont la couche la plus vulnérable.
Chaque année, plus de 211.773 enfants seront protégés par cette nouvelle intervention qui vise à administrer régulièrement 6 doses de Sulfadoxine-Pyriméthamine 250/12,5mg (SP) à ces enfants pendant les soins préscolaires (SPS) en synergie avec le calendrier vaccinal du Programme Elargi de vaccination (PEV).
Le Congo a déjà franchi plusieurs étapes importantes: l'acquisition de stocks de médicaments par Catholic Relief Service (CRS), l'adaptation des documents normatifs tanzaniens de CPP avec l'appui de l'OMS-Congo, la formation de formateurs nationaux et de 602 prestataires de soins au niveau opérationnel en 2024 (Dans les 12 départements), la fourniture d'intrants aux centres de santé intégrés.

De gauche à droite, la Directrice du projet Fonds mondial à CRS, le Coordonnateur de l'Unité de Coordination des Programmes et Projets, le Directeur Général des Soins et Services de Santé et le Consultant du Cabinet Population Services International (PSI).

Atelier national de validation des documents techniques de la CPP du 24 au 26 juillet 2025 (photo de groupe)

Autrefois appelé TPIn i.e Traitement Préventif Intermittent chez le nourrisson, la CPP est une nouvelle intervention qui s'inscrit dans la complémentarité des différentes méthodes préventives qui ont permis d'enregistrer des avancées significatives en matière de

Exercice pratique sur l'administration de la CPP par les participants

réduction de l'incidence du paludisme au Congo à l'instar des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILDA) ou du Traitement Préventif Intermittent du paludisme chez la femme enceinte (TPIg,) etc.

L'équipe de rédaction de CRS

CINEMA

«Rumba congolaise: les héroïnes» de Yamina Benguigui présenté au public brazzavillois

Le 24 juillet 2025, Yamina Benguigui, cinéaste franco-algérienne, a dévoilé son documentaire «Rumba congolaise: les héroïnes» lors du Festival panafricain de musique (FESPAM) à Brazzaville, en présence du Chef de l'État, Denis Sassou-Nguesso.

Produit par Canal+, ce film de 60 minutes explore l'évolution de la rumba tout en mettant en lumière le rôle essentiel des femmes, souvent oubliées, qui ont contribué à sa richesse. Ce moment de mémoire et de reconnaissance a été présenté en avant-première dans le cadre du FESPAM.

Yamina Benguigui met en avant un véritable hommage aux voix féminines du passé et d'aujourd'hui pour raconter une autre histoire de la rumba. *«On a cité tous les hommes… et pas une seule femme»*, a-t-elle souligné.

Le documentaire mêle des images d'archives, des scènes contemporaines et des témoignages émouvants d'icônes, rendant hommage aux pionnières invisibles de la rumba congolaise. Lucie Eyenga, par exemple, fut la première femme à chanter à la radio en 1954 et à intégrer l'African Jazz. *«Elle est morte dans le plus grand dénuement, oubliée. Ce n'est pas acceptable»,* déplore Benguigui, qui mentionne également d'autres artistes comme Marcelle Ebibi, Martha Badibala, Marie Bella, M'pongo Love, Tshala Muana et Abeti Masikini.

Le film illustre également le rôle de la rumba comme forme d'expression populaire et de résistance douce, dénonçant les oppressions coloniales et politiques, tout en valorisant les langues locales et en portant des revendications implicites. Il explore les dynamiques entre culture, politique et société, montrant comment cette musique populaire devient un vecteur d'émancipation, d'unité nationale et même d'influence diplomatique.

Les héroïnes

Pour la ministre de l'Industrie culturelle, Lydie Pongault, ce film représente une transition réussie entre les héroïnes d'hier et celles d'aujourd'hui.

Après la projection, le public a pu apprécier sur scène des performances de Barbara Kanam, Mbilia Bel, Faya Tess et Mariusca. Canal Olympia s'est transformé en un véritable village de la rumba, attirant un public enthousiaste pour célébrer la rumba féminine.

KAUD

ASSOCIATION LHEYET-GABOKA

Une marche de santé pour prévenir les pathologies cardiovasculaires

L'Association Lheyet-Gaboka pour le développement (ALGD), en partenariat avec le club de football AJ Auxerre dirigé par Axel Ariel Dinghat, a organisé le 26 juillet 2025 à Brazzaville une marche sportive intitulée «Promenade de santé». Cet événement visait à sensibiliser la population aux risques des pathologies cardiovasculaires, du diabète, des cardiopathies, de l'obésité, ainsi que des maladies psychosomatiques, notamment l'arthrose et l'ostéo-arthrite.

Plus de cinquante membres de l'association, y compris les joueurs de l'équipe de football de l'AJ Auxerre, ont participé à cette marche pour leur santé, créant ainsi un moment de rassemblement et de cohésion sportive.

Le parcours a débuté au rond-point de la République à Bacongo, se dirigeant vers le siège de l'association situé rue Enyellé à Ouenzé. Le parcours a traversé plusieurs points emblématiques, tels que le jardin des droits, l'Etat-major des Forces armées congolaises, la mairie centrale, le Casino, le Trésor public, la société SCLOG, la place *«Plus jamais ça»* et le siège du club Étoile du Congo et le croisement de l'avenue Miadeka.

Le président exécutif national de l'ALGD a souligné l'importance de cette marche pour promouvoir la pratique sportive en tant que moyen de lutter contre diverses pathologies. Axel Ariel Dinghat Mouenokanga a déclaré: *«La pratique du sport, à tout âge, est un facteur clé dans la lutte contre les maladies cardiovasculaires, l'hypertension, le stress, le diabète et d'autres affections. Elle contribue à prolonger l'espérance de vie. Beaucoup de nos compatriotes mènent une vie sédentaire, d'où notre décision de nous mobiliser pour activer nos articulations et lutter contre l'oisiveté et le surpoids».*

Les membres l'ALGD autour de leur président exécutif national

Il est à noter que cette marche a été initiée à la suite d'un tournoi de football organisé par l'ALGD. D'autres activités culturelles et sportives sont prévues dans les jours à venir, notamment une journée dédiée sur la vie et l'œuvre de Maurice Lheyet Gaboka:. *«Que doit-on retenir du personnage?».*

KAUD

(Suite de la page 3)

Mme Antoinette Olou Tiélé Gambia au milieu

d'évaluer le fonctionnement des organes de base et les efforts fournis par le secrétariat du comité et sa commission de contrôle et de vérification. Mme Antoinette Olou Tiélé Gambia a été félicitée par l'ensemble de la délégation de la fédération de Brazzaville, après avoir présenté un rapport comptable des cotisants et une liste des activités réalisées par le secrétariat du comité PCT-Djiri ainsi que par ses sections.

Chev'llay OKOUMATH (Stagiaire)

Bouenza

La Sape au service du développement

La Coopérative Espace Sape et Vision a pour mission d'encadrer les passionnés de la sape en les intégrant dans la vie active. Sous la direction de Sylvain Parfait Mabidi, électricien, l'objectif est de contribuer à la réduction du chômage et de l'oisiveté chez les jeunes à travers des activités sapologiques.

La culture de l'élégance dans le département de la Bouenza est une inspiration pour les sapeurs. Sans couturiers, stylistes et modélistes, la sape ne pourrait s'épanouir. Sylvain Parfait Mabidi vise à encourager les jeunes à apprendre des métiers liés à l'habillement.

Selon lui, la sape doit se déployer avec détermination dans la Bouenza, en s'inspirant de Djo Balard. *«C'est un grand nom qui a fait la fierté de la Bouenza, du Congo, de l'Afrique et du monde entier. La sape n'est pas l'affaire des voyous, mais celle des passionnés»,* a-t-il affirmé.

Jean MOUSSOUNGOU KIOSSI

COUP D'OEIL EN BIAIS

Menaces sur la journaliste indépendante Rosie Pioth

Ancienne correspondante de France 24 au Congo, la journaliste indépendante n'a pas pu publier comme prévu la suite de l'enquête de son média (factcheck-congo.com) sur l'attentat (oublié) à la bombe de l'aéroport international Maya-Maya, qui avait plongé Brazzaville dans l'horreur, le samedi 17 juillet 1982 : 9 morts et une dizaine de blessés. Elle et sa famille auraient fait l'objet de menaces après la publication de la première partie. L'association professionnelle Journaliste et Ethique Congo (JEC) a publié, le 21 juillet 2025, un communiqué pour dénoncer *«les menaces persistantes dont est victime Rosie Pioth»* et a appelé à la protection immédiate de la journaliste et à la préservation de la liberté d'expression. Du côté des autorités, le ministre de la Communication lui aurait demandé de porter plainte, selon le correspondant de TV5 Monde au Congo. Il était prévu, après les témoignages des familles des victimes de l'attentat de Maya-Maya, que Rosie Pioth revienne sur *«les silences du procès et les promesses d'indemnisation jamais tenues»*, dans les prochains épisodes de cette série. A suivre.

Vrai ou faux complot déjoué?

C'est la question que tout le monde s'est posée. L'opinion nationale et internationale a été informée, mardi 22 juillet 2025, par le Procureur de la République André Gakala Oko, de l'interpellation par les services de sécurité de sept personnes présentées comme des assaillants à la solde d'individus ayant planifié un projet dénommé ''Appel à la mobilisation pour soutenir la libération du Congo'', le 10 juillet 2025. Ils auraient été recrutés pour organiser à Brazzaville, d'après le magistrat, *«une manifestation insurrectionnelle tendant à renverser les institutions de la République».* Les suspects, parmi eux 5 Congolais dont un avocat du barreau de Brazzaville, Maître Bob Kaben Massouka, et 2 Centrafricains, placés depuis sous mandat de dépôt, sont poursuivis *«pour des faits d'association de malfaiteurs et tentative d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, suivant la procédure de crime flagrant».* En attendant le procès, les avocats du barreau de Brazzaville qui avaient débrayé pendant 12 jours, ont suspendu leur mouvement de grève, *«afin de défendre leur collègue».*

Le choléra frappe aux portes de la capitale

Les autorités sanitaires congolaises ont confirmé, le 26 juillet 2025, l'existence de 103 cas suspects de choléra, dont 12 cas probables (tous décédés) dans le district de l'Ile Mbamou, dans le département de Brazzaville. La confirmation de l'épidémie intervient dans un contexte régional marqué par la résurgence de cette maladie dans les pays voisins, notamment en Angola, avec des cas confirmés dans la province de Cabinda, en République Démocratique du Congo (avec des cas confirmés à Kinshasa et dans l'Equateur). D'ores et déjà, les autorités congolaises ont déclaré l'épidémie de choléra dans le district sanitaire de l'Ile Mbamou et exhortent la population à faire recours aux services de santé les plus proches, devant tout cas suspect.

La violence tous azimuts persiste à Brazzaville

Malgré les efforts des Forces de sécurité intérieures, les violences de tous ordres continuent à Brazzaville. Lundi 14 juillet 2025, dans le 9e arrondissement Djiri, au quartier Nkombo Matari, le docteur Chancely Itoua Awoue, enseignant-chercheur à l'université Marien Ngouabi, a été agressé par un groupe de jeunes, les *«bébés noirs».* L'attaque s'est produite aux alentours de 21h. Selon les témoins, l'enseignant aurait été pris pour cible sans raison apparente. Blessé, il a reçu des soins appropriés. Une enquête a été ouverte pour retrouver les auteurs de cette agression.

Les sapeurs

Tel: +242 05 074 95 00
+242 06 133 00 60 Email: Congo-CG@bdo-ea.com
www.bdo-ea.com

Immeuble ARPCE, 2ème étage
B.P: 5904, Centre-ville, Pointe-Noire
République du Congo

Responsable Ressources Humaines

Poste basé au Congo
Type de contrat : CDI

Présentation de l'offre

Un cabinet international au Congo recherche les services d'un professionnel des ressources humaines (Responsable des ressources humaines). BDO Audit SA, Société d'experts comptables et d'audit, membre de BDO International Limited, qui fait partie du réseau international BDO de cabinets indépendants.
Chez BDO, nous pensons que nos nouvelles idées et notre réflexion innovante aident nos clients à atteindre leurs objectifs et contribuent à leur succès commercial - aujourd'hui et demain. Les conseils pratiques que nous fournissons s'appuient sur une expertise locale et régionale, ainsi que sur une expérience mondiale. Dans notre économie de plus en plus mondialisée, il s'agit d'un facteur essentiel de valeur ajoutée pour les activités de chaque client.
Faites partie de notre équipe.

I. Ce que vous pouvez attendre de la mission:

En tant que Responsable Human Resources, vos principales attributions seront :
● Supervisé l'aspect paie ainsi que la Gestion du personnel
● Développement des ressources humaines, y compris le bien-être des employés
● Respect du droit du travail (code du travail) et des obligations légales vis-à-vis des autorités fiscales compétentes
● Intégration des employés dans la plateforme dédiée au RH (onboarding)
● Gestion des avantages sociaux
● Tenue des dossiers des employés
● Chargé du Recrutement
● Supervision de la mise en œuvre de la politique RH avec la direction

II. Ce que nous attendons de vous:

● Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 4 en gestion des Ressources Humaines ou équivalent ;
● Vous justifiez d'au moins cinq (05) ans d'expérience à un poste similaire dans une structure ou institution d'envergure ;
● Vous avez une bonne maîtrise des outils informatiques de la suite MS Office et du logiciel SAGE PAIE ;
● Vous avez une bonne connaissance du droit social et de la fiscalité de la paie en République du Congo ;
● Vous avez un bon niveau d'anglais à l'écrit comme à l'oral ;
● Enfin, votre sens des responsabilités, votre proactivité, votre curiosité, votre rigueur, vos qualités relationnelles et votre discrétion seront les qualités clés de votre réussite dans ce poste.

Ceci vous concerne… alors, envoyez-nous un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation manuscrite, un curriculum vitae détaillé à jour (avec les noms et coordonnées d'au moins 2 personnes de références) au plus tard le 31 Juillet 2025 par courrier électronique à l'adresse suivante : Congo-CG@bdo-ea.com avec comme objet du message: **«Responsable Ressources Humaines».**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès
COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **PYRAMIDE SARL,** société à responsabilité limitée pluripersonnelle au capital de 1.000.000 francs CFA dont le siège social est sis, au n°7 Avenue des 3 Martyrs; Moungali, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le **n° CG-BZV-01-2013-B12-00191 du 04 Mars 2013;**
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société du 22 novembre 2024, el'associée unique a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée et la radiation.
En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date **du 22 juin 2025,** sous le **n°G-BZV-01-2025-M-13550** aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,
Greffier en Chef,
Maître Clément NGATALI

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUIL PUBLICS
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°008/2025/MEF/DGID/DEFFD/ DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES SECTION	BLOC	PELLE (S)	SUPERFICIE	QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
1.	14016 DU 1/07/24	BZ 5	127	08	500.00 m²	TCHIBALA	05	TOKO Ruth Chancelvie
2.	14071 DU 02/08/24	AI	21	01	444.64 m²	LOANDJILI	05	BOSSO OKANDZE Priscile Anna
3.	14367 DU 12/12/24	R	18	23	634.17 m²	REX	02	EGLISE NEO-APOSTOLIQUE AU CONGO
4.	14028 DU 10/07/24	L	20	03	480.00 m²	OCH	01	GAMBOMI BONGAULE Paul Henri et AKOUNDZE MASSA Cynthia-Flore
5.	13255 DU 24/05/23	T	128	05	220.39 m²	MAHOUATA	01	SIDIBE HIBOU
6.	12110 DU 29/08/22	CG	212	03bis et 05bis	769.99 m²	KOUFOLI	05	BOBENDA BOUYA Duvela Arielle
7.	14551 DU 26/03/25	CG	122	02	750.00 m²	MONGO-MPOUKOU	05	BOUKAMBOU Marcel Elmer
8.	14536 DU 20/03/25	CN	09	03	500.00 m²	VINDOULOU	04	Enfants MAYOULOU
9.	14514 DU 07/03/25	AD	55bis	05	496.73 m²	MBOTA RAFFINERIE	05	NGANONGO Ghislain
10.	14105 DU 20/08/24	R	65	11	485.80 m²	GRAND-MARCHE	01	LATOUNDJI Mouminath
11.	14381 DU 19/12/24	/	/	09	500.00 m²	VILLAGE LOANGO	LOANGO	MAKOSSO Harry Yoann Ferreol
12.	13779 DU 20/02/24	Terrain rural	36	03	400.00 m²	LOANGO	LOANGO	ETABLISSEMENT MIRACLE INFORMATIQUE
13.	13780 DU 20/02/24	Terrain rural	37	06	400.00 m²	LOANGO	LOANGO	ETABLISSEMENT MIRACLE INFORMATIQUE
14.	14393 DU 27/12/24	AH	18	04bis	266.26 m²	FAUBOURD	05	MATTA Wilson Kimia
15.	14205 DU 11/10/24	Q	63	12	180.00 m²	MVOU-MVOU	02	2F IMMO SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
16.	13523 DU 03/10/23	I	02	06	318.80 m²	KM4	01	YAHAYA Marega
17.	14449 DU 04/02/25	Q	18	03 et 05	484.00 m²	MVOU – MVOU	02	GONDO ECKACKA Albert Junior et GONDO ECKACKA née MPOUO Léoncia Préfina
18.	14025 DU 09/07/24	C	/	106	471.98 m²	BASE INDUSTRIELLE	02	GUIMBI Wilfrid Martinien , NOUANI Gatien Frederic et ETABA OBANI Lhavy
19.	14435 DU 21/01/25	AF	06	01	500.00 m²	SIAFOUMOU	05	EKONDY Jeanne Delphine et EKONDY Camille Antoinette
20.	14116 DU 26/08/24	CW1	22	1 à 10	6568.64 m²	NKOUNGOU	LOANGO	MASSENGO Aurelien Serge
21.	13019 DU 26/01/23	AR	50	05	400.00 m²	VOUNGOU	03	TCHIMBAKALA née DIBALA NIANGUI Daméida Chimène
22.	14535 DU 20/03/25	AG	52	08	250.00 m²	TCHIALI	05	OKEMBA OKONDZO Patrick Dalglich
23.	14458 DU 07/02/25	ABW2	58	06	525.00 m²	MONGO – MPOUKOU	05	OKO MOUELEYI née MACKAILLAT Sandra Therica Olivera
24.	14498 DU 24/02/25	ABW1	07	07	500.00 m²	MONGO – MPOUKOU	05	ENGOBO Grâce Freddy
25.	11396 DU 20/09/21	AB	81 bis	05	474.96 m²	FAUBOURG	05	POTIGNON Charles Abraham
26.	10989 DU 11/03/21	CG 2e T	32	04	375.00 m²	KOUFOLI 2	05	DZON OKO Constant Irénée
27.	13785 DU 22/02/24	AB	71	03	700.00 m²	MARCHE FAUBOURG	05	AKOUABOSSI ITOUA Grège Emmaùs et Madame AKOUABOSSI ITOUA née KAPITENOS SALIA Gemima Helisabeth Alicia
28.	13648 DU 04/12/23	/	111	04 et 05	1000.00 m²	LOUBOU	LOANGO	ITOUA GATSE Crépin
29.	14474 DU 14/02/25	ABW Suite	53	04	500.00 m²	MONGO – MPOUKOU	05	RAYNAUD née DJEMBO TCHIEMBO Olga
30.	13981 DU 14/06/24	AR	81	14 bis	225.00 m²	MARCHE- VOUNGOU	03	MILONDO Pierrette
31.	13905 DU 29/04/24	CG	334	07	500.00 m²	KOUFOLI	05	MAKAGNI Princelia Algermine
32.	14464 DU 11/02/25	P	50	04	366.44 m²	MVOU – MVOU	02	SANGARE Adama Oumar, SANGARE Fatoumata Binta, SANGARE Assoumaou
33.	14518 DU 12/03/25	T	155	10	204.45 m²	AUBERGE DE LA JEUNESSE	01	FOFANA Mamadou
34.	14122 DU 27/08/24	ABZ1	71	1 et 2	1000.00 m²	LOANGO	LOANGO	MOI – BAYONNE John – Jack Achley Cyrille
35.	14000 DU 25/06/24	AG	81	03	500.00 m²	TCHIALI	05	AUPONGOUT Diana Emmanuelle, AUPONGOUT Patricia Emmanuelle
36.	14395 DU 27/12/24	AB	34	1B et 1I	880.45 m²	SONGOLO	05	Enfants OKANA : Pascale de Claudia, Arist Lick-Junior, Priscille Martiale
37.	14291 DU 21/11/24	AG	05	12	225.00 m²	TCHIALI	05	MABIALA BOUESSO Leane Charvel Martinez
38.	14283 DU 19/11/24	S	20	03	200.00 m²	MATENDE	02	SYLLA Ibrahim et SYLLA Cheikina
39.	13416 DU 17/08/23	BV	320	06	500.00 m²	MONT- KAMBA	05	MAKAYA Henri

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur des Impôts

Fait à Pointe-Noire, le 15 Juillet 2025

RD CONGO

Les rebelles ADF attaquent une église catholique et sèment la mort

L'attaque d'une église catholique dans le Nord-est de la République Démocratique du Congo par les rebelles ADF, groupe armé affilié au groupe Etat islamique, a fait au moins 43 morts. C'est la paroisse Bienheureuse Anuarite de Komanda, dans la province de l'Ituri, qui a été attaquée dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 juillet 2025.

Les rebelles de l'ADF à l'origine de la terreur et l'horreur

Ici, *«sous les yeux, nous avons au moins 31 morts parmi les membres du mouvement Croisade eucharistique, avec six blessés graves, certains jeunes ont été enlevés, nous n'avons aucune nouvelle d'eux»,* a déclaré l'abbé Aimé Lokana Dhego, curé de la paroisse Bienheureuse Anuarite. Le prêtre témoigne que sept autres corps avaient été découverts dans la localité de Komanda, située à environ 60 km au Sud-ouest de Bunia, chef-lieu de la province. Selon la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RD Congo (MONUSCO), *«cette attaque des éléments du groupe armé Forces démocratiques alliées (ADF) a causé la mort d'au moins 43 civils (19 femmes, 15 hommes et neuf enfants)».*

Pour Vivian van de Perre, représentante spéciale adjointe du secrétaire général de l'ONU, chargée de la protection et des opérations et cheffe par intérim de la MONUSCO, *«ces attaques ciblées contre des civils sans défense, notamment dans des lieux de culte, sont non seulement révoltantes mais aussi contraires à toutes les normes en matière de droit de l'homme et de droit international humanitaire».*

Les Forces armées congolaises (FARDC) ont dénoncé *«un massacre de grande ampleur»* perpétré par des ADF dans une église où «une quarantaine de civils ont été surpris et tués à la machette et plusieurs autres grièvement blessés». L'armée congolaise précise que face à la traque permanente exercée contre eux, les ADF *«ont choisi de se venger sur des paisibles populations sans défense en vue de rependre la terreur».*

Le gouvernement congolais, via son porte-parole Patrick Muyaya Katembwe, condamne une *«effroyable attaque sur des populations innocentes».* Le Pape Léon XIV a exprimé lundi 28 juillet sa consternation. Il implore Dieu *«afin que le sang de ces martyrs soit une semence de paix, de réconciliation, de fraternité et d'amour pour tout le peuple congolais».*

Alain P. MASSAMBA

GABON

Ali Bongo visé par une série de procédures judiciaires

Les procédures judiciaires visant la présidence d'Ali Bongo ou initiées par ses proches au-delà des frontières du Gabon se multiplient. La famille du président déchu avait déjà déposé plainte à Paris en France pour séquestration et tortures contre les actuelles autorités gabonaises. Tandis que l'Etat gabonais devrait déposer plainte d'ici peu à Libreville et à Paris contre la famille Bongo pour les mêmes motifs. Deux anciens opposants emprisonnés par le régime Bongo ont également annoncé des recours judiciaires.

Ali Bongo et sa famille font l'objet des attaques judiciaires

Landry Amiang Washington, cyberactiviste emprisonné pendant quatre ans de 2016 à 2020 pour *«outrage au chef de l'Etat»,* et Bertrand Zibi Abeghe, ancien député et opposant d'Ali Bongo, ont simultanément déposé des recours devant différentes instances à Londres, Washington, Bruxelles et prochainement Paris contre Ali Bongo. Pour Bertrand Zibi, ce sont désormais toutes les victimes du régime Bongo qui doivent obtenir justice.

L'ex-opposant a été emprisonné pendant six ans en 2016 pour *«violences et détention illégale d'armes à feu». «Nous sortons d'une des pires dictatures. C'est un peuple qui, pendant 50 ans et 14 ans de magistère d'Ali Bongo surtout, a souffert et veut simplement que justice lui soit rendue. Il y a eu des spoliations, des meurtres arbitraires. Je peux vous dire que la liste est si longue que je ne sais pas comment Ali Bongo peut trouver le sommeil»*, soutient Bertrand Zibi.

Alors que la famille Bongo dépose plainte, elle aussi, pour séquestration, torture et hors détention arbitraire, Bertrand Zibi répond: *«C'est l'hôpital qui se moque de la charité. J'ai été torturé. Nous avons été traités comme des bêtes. Moi-même, j'ai passé quatre ans au milieu des malades mentaux et des fous, totalement nu à la prison centrale. Ali Bongo: un criminel comme on n'en a plus vu en Afrique depuis belle lurette. Nous nous retrouverons devant les tribunaux et il pourra dire sa part de vérité. Et moi la mienne».*

Gaule D'AMBERT

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°469/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	33484 du 18-04-25	Sect P12, bloc 159 ; Plle 15 ; Sup : 298,36m2	9, RUE BALLOYS (QUARTIER 62 INTENDANCE)	6-BZV	INGUIMA Elise
2	33075 du 04-07-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 700,04m2	QUARTIER OUENZE (COMMUNE D'EWO)	CUVETTE-OUEST	DABO Fodie
3	32044 du 11-06-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 476,36m2	QUARTIER BOUGUI (COMMUNE D'EWO)	CUVETTE-OUEST	NDABO Mahamadou
4	33533 du 07-05-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.493,27m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	MPIERE NGOUAMBA AMBILA Rudy Stephen
5	33500 du 24-04-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.000,00m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	REKATY Norya Yeva ISSONGO Gabrielle
6	33405 du 04-04-25	Sect D, bloc 05 ; Plle 01 ; Sup : 500,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	LEBO Anges POUNGUI
7	33456 du 14-04-25	Sect D, bloc 06 ; Plle 01 ; Sup : 675,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	NIMY MATSOUELE Burelt Novraisang
8	33411 du 04-04-25	Sect D, bloc 06 ; Plle 04 ; Sup : 675,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	NDINGA-PAMBOU Velda Perrel
9	33409 du 04-04-25	Sect D, bloc 05 ; Plle 10 ; Sup : 500,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	NGUIMBI KENGUE Bénédicte
10	33265 du 04-03-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 350,69m2	2EME SORTIE NORD (QUARTIER MANIANGA)	9-BZV	MBEMBE N'DOU Henri-Georges
11	33487 du 18-04-25	Sect P8, bloc 14 ; Plle 13 (ex.11) ; Sup : 381,92m2	25, RUE MBAMOU	4-BZV	NGOPA Isabelle Divine
12	33494 du 18-04-25	Sect P5, bloc 8 ; Plle 6 ; Sup : 387,04m2	148, RUE DJAMBALA	4-BZV	BOKILO Rachel Chantal
13	33528 du 05-05-25	Sect D, bloc 08 ; Plles 01 et 02 ; Sup : 1.250,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	NTOUALANI André Marcel
14	11910 du 30-01-15	Sect : Zone nRurale ; Sup : 8.000,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	NGOUONIMBA Jose Roland
15	32939 du 26-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.004.989,467m2	VILLAGE INGOLI	POOL	MONGUIA Pierre-Edwige Céline Elodie
16	33496 du 22-04-25	Sect P7suite (ex.P7), bloc 1 ; Plle 4 (ex.1722) ; Sup : 464,57m2	1722, RUE ALBERT MAMPIRI (Q. BATIGNOLLES)	4-BZV	NGOMOT-MOMAYELE Dorian
17	29571 du 26-12-22	Sect U, bloc 130 ; Plle 04 (ex.314) ; Sup : 296,69m2	314C, AVENUE DES RAILS (QUARTIER MPILA)	5-BZV	DZON Albert
18	33769 du 02-07-25	Sect E, bloc 15 ; Plle 4 ; Sup : 329,81m2	RUE DOLISIE / QUARTIER N°02 YENGO	CUVETTE	POUNGA née MONDZE Antoinette Estelle
19	33574 du 19-05-25	Sect P3, bloc 61 ; Plle 05 ; Sup : 476,39m2	48, RUE MBETIS (QUARTIER IBARA)	3-BZV	Société « SCI SPI-TOWER »
20	33540 du 07-05-25	Sect P16, bloc 169 ; Plle 10 ; Sup : 277,71m2	91, RUE SANGHA	6-BZV	BELAYOUA née BIANTAMA Joséphine
21	33667 du 11-06-25	Sect néant, bloc néant ; Plle néant ; Sup : 633,84m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	OBILI MAVOUNGA Jeanne d2BORA Syntiche
22	32850 du 05-12-24	Sect V, bloc - ; Plle - ; Sup : 360,00m2	KINTELE (QUARTIER LIFOULA)	POOL	NDZI Cyriaque
23	33651 du 04-06-25	Sect BD3, bloc 207 ; Plle 4 ; Sup : 420,65m2	34, RUE AVENUE HOTEL MAYOMBI (Q. MATARI)	9-BZV	GANDZIEN Fildas Arnaud
24	33375 du 28-03-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 435,90m2	8, RUE EVEQUE DUCLIN (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	OLLITA Meland Guirland
25	33721 du 23-06-25	Sect E, bloc - ; Plle - ; Sup : 428,28m2	KINTELE (QUARTIER NGAMBAMOU)	POOL	ELAPIE Paterne Dimitri
26	33718 du 20-06-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 452,95m2	RUE IBOUNA (QUARTIER KINTELE FLEUVE)	BRAZZAVILLE	LEPAL Olpharel Alecyme
27	33408 du 04-04-25	Sect D, bloc 05 ; Plle 05 ; Sup : 500,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	AKOBE OMPANGANA Alphonsine
28	32292 du 29-07-24	Sect P13C, bloc 33 ; Plle 10 ; Sup : 203,18m2	RUE LOUZOLO (QUARTIER 713 CITE DES 17)	4-BZV	OTOUANA Melda Rachel
29	33410 du 04-04-25	Sect D, bloc 06 ; Plle 02 ; Sup : 675,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	MVOUANZI Elie
30	33717 du 20-06-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 376,10m2	RUE NON DENOMMEE (QUARTIER FLORENT TSIBA)	BRAZZAVILLE	LEPAL Olpharel Alecyme
31	33685 du 17-06-25	Sect P7, bloc 93 ; Plles 12 et 13 (ex.698 et 700) ; Sup : 608,28m2	698 ET 700, RUE VINDZA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Société GALEMAH IMMO
32	33663 du 06-06-25	Sect P7, bloc 87 ; Plle 16 (ex.672) ; Sup : 274,16m2	672, RUE MAYOMBE (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Société GALEMAH IMMO
33	33664 du 06-06-25	Sect P1, bloc 59 ; Plle 6 (ex.5) ; Sup : 327,40m2	18, RUE LIKOUALA	3-BZV	Société GALEMAH IMMO
34	30698 du 25-08-23	Sect U, bloc 58 ; Plle 23 ; Sup : 3.135,39m2	43, AVENUE LUCIE BONGO (EX. AV. DU PORT) MPILA	6-BZV	Eglise Evangélique du Congo « E.E.C »
35	33679 du 16-06-25	Sect P2, bloc 12 ; Plle 11 ; Sup : 195,00m2	23BIS, RUE DISPENSAIRE	3-BZV	MAHAMADOU Wague
36	33517 du 29-04-25	Sect P10, bloc 130 ; Plle 09 ; Sup : 690,62m2	67, RUE BOUZALA (QUARTIER 47)	4-BZV	ELIGABATO Aristide Destin
37	33627 du 27-05-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 228,84m2	26, RUE LUMIERE (QUARTIER ITATOLO)	9-BZV	IBEMBA Pavlov Merveil
38	33376 du 04-07-24	Sect : Zone rurale ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE ODZIBA	POOL	SOUMAINE Tahir Deker
39	33585 du 20-05-25	Sect P1, bloc 5 ; Plle 04 ; Sup : 292,62m2	38, RUE MAKOKO (QUARTIER BLANDO)	3-BZV	MANGA Jeanne
40	33187 du 14-02-25	Sect AD, bloc - ; Plle - ; Sup : 792,00m2	KINTELE (QUARTIER LIFOULA)	POOL	MAMBUKU-LOEMBH-ONAMOYE Charles
41	33719 du 23-06-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 648,33m2	QUARTIER OLLEME (OLLOMBO)	CUVETTE	GAKALA OKO André
42	33720 du 23-06-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.050,00m2	QUARTIER OLLEME (OLLOMBO)	CUVETTE	GAKALA OKO André
43	31417 du 15-01-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 5.000,00m2	QUARTIER BOUGUI (EWO)	CUVETTE-OUEST	SADADINE ANADJIB Malik
44	33395 du 02-04-25	Sect BD4, bloc 140 ; Plle 20 ; Sup : 107,16m2	ROUTE KOMBO-MOUKONDO	9-BZV	Etablissement Brhima SYLLA
45	33063 du 21-06-25	Sect P13B, bloc 43 ; Plle 1 ; Sup : 1.109,01m2	AVENUE DES 17 (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	Succession DINGA Pierre

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Paterne Dimitri ELAPIE,
Inspecteur principal des Impôts

Fait à Brazzaville, le 25 juillet 2025

Homélie de Mgr Brice Armand Ibombo prononcée lors de sa première messe le dimanche 20 juillet 2025 en la cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso

Ordonné évêque de Ouesso le samedi 19 juillet 2025 par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, en présence de l'ensemble des évêques du Congo, Mgr Brice Armand Ibombo a célébrée sa messe des prémices le dimanche 20 juillet, 16è dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C. La célébration eucharistique a eu pour cadre l'église cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso. Il a prononcé une homélie dans laquelle il a déroulé sa feuille de route. Voici son intégralité:

Excellence Mgr le Nonce Apostolique au Congo et au Gabon,
Excellences nos Pères Archevêques et Évêques,
Distingués invités, chers frères et sœurs,
Bien aimés de Dieu

Après avoir reçu hier la consécration épiscopale et la prise canonique de ma nouvelle charge d'évêque, aujourd'hui commence de façon officielle mon ministère épiscopal dans cette portion du peuple de Dieu, qu'est le diocèse d'Ouesso. Je commence mon ministère dans la joie et la confiance au Seigneur, Lui-même qui m'a choisi sans aucun mérite, me guidera, m'accompagnera et me montrera le chemin à suivre, ce que je vais entreprendre et ce que je dois faire pour le bien de ce diocèse. Je salue chaleureusement et paternellement tout le Peuple de Dieu ici présent, je salue toutes les autorités ecclésiastique, civile, administrative et militaire. Je remercie toutes les délégations venue e partout qui m'expriment, par leur présence, leur considération et affection. Je salue particulièrement les membres de mon diocèse d'Ouesso, en commençant par les prêtres, mes plus proches collaborateurs, les Personnes consacrées et tous les fidèles. Une pensée pieuse envers les missionnaires qui ont travaillé ici à Ouesso et sont désormais dans la maison du Père. Je pense ici à l'âme de l'Abbé Paul Mbon assassiné et dont les conditions de sa mort restent un mystère. Chers prêtres, avec vous, nous avons tous la mission de l'annonce de l'évangile dans ce diocèse et dans tout le territoire de la Sangha: de Souanké à Ngombe, de Sembé à Pokola, de Kabosse à Pikounda et de Mokeko à Ouesso ville. Avec Saint Augustin je peux dire: *«si pour vous je suis évêque, avec vous je suis votre frère»*. D'ailleurs le décret conciliaire Christus Dominus demande aux évêques de traiter les prêtres comme des fils et des amis (n16…).

Chers diocésains de Ouesso et chers tous,

Devise épiscopale: *«Qu'il soit un»* (Jean 17, 21)

La mission fait partie de la vie de l'Eglise, comme dit le Décret conciliaire sur l'activité missionnaire de L'Eglise»: *«par nature, L'Eglise est, durant son pèlerinage sur terre, missionnaire, puisqu'elle tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint-Esprit, selon le dessein de Dieu le Père»* (Ad *Gentes, n. 2). Ainsi, la mission de l'Eglise est donc d'évangéliser»,* Pour le pape Paul VI: *«l'Eglise existe pour évangéliser»* (evangelii nuntiandi, n.....). Pour ce faire, je voudrais ici remercier mes prédécesseurs qui m'ont balisé le terrain, je remercie les Prêtres, Personnes consacrées, les catéchistes d'hier et d'aujourd'hui qui travaillent dans des conditions difficiles mais sans se décourager, ni abandonner leur mission. Ici je demande à tous les ouvriers apostoliques de ce diocèse de ne pas se lasser, ni de céder au découragement, ni d'être des démissionnaires de l'évangile ou de la pastorale, au contraire, je vous prie de trouver dans le Christ, grand missionnaire, la force et l'énergie nécessaires pour transcender les fatigues et les soucis pastoraux de tous les jours. Avec le Pape Jean Paul II, je vous dis avec le cœur d'un Père *«Duc in altum».*

Excellences, distingués invités,

Le ministère épiscopal qui m'a été confié et que j'ai accepté librement, ne se cherche pas, il se donne comme toutes les charges dans la Sainte Eglise, car on ne se donne pas sois même une mission mais on l'a reçoit. Dans ce sens, on ne choisit pas d'être évêque, on ne nait pas Évêque mais on le devient, par élection divine et volonté du Siège Apostolique, selon les critères que Dieu seul connait. Loin de nous, prêtres, la tentation de nous faire du mal ou de vouloir le mal des uns et des autres, parfois par des pratiques païennes fétichistes et donc moins chrétiennes. Par exemple, les lettres anonymes, les tracts et d'autres pratiques machiavéliques qui n'ont pour seul but que de tenir l'image de notre Mère l'Église et de toute la communauté presbytérale ou sacerdotale. Que les confrères (prêtres ou Évêques) et même les fidèles laïcs qui sont tombés dans ce piège ou dans ce péché se ressaisissent au nom de Dieu.

Excellences, distingués invités,

Permettez-moi, ici et maintenant, de vous parler de la mission de l'évêque et de ses fonctions d'après les documents du magistère de l'Eglise. Le Décret conciliaire Christus Dominus sur la charge pastorale des Évêques affirme: *«Chaque évêque; à qui a été confié le soin d'une Eglise particulière pait ses brebis au nom, du Seigneur; sous l'autorité du Souverain Pontife; à titre de pasteur propre; ordinaire et immédiat; exerçant à leur égard la charge d'enseigner; de sanctifier et de gouverner»,* n. 11. Pour le document conciliaire, l'évêque, en grec episcopus, qui veut dire surveillant ou gardien, est le premier pasteur suprême dans son diocèse, ses pouvoirs sont immédiats et ordinaires c'est-à-dire au quotidien, un pouvoir qui lui vient de Dieu et du Siège apostolique, il est donc successeur des Apôtres. L'évêque a pour ce faire trois missions ou fonctions principales: à savoir la fonction d'enseigner (munus docendi), la fonction de sanctifier fmunus santicandi) et la fonction de gouverner (munus regendi) appelé en latin la tria munera c'est-à-dire, les trois fonctions de l'Évêque.

1-Commençant par la première fonction, l'enseignement. Le Saint concile affirme: *«dans l'exercice de leur charge d'enseigner, les évêques annoncent aux hommes l'Evangile du Christ»,* n. 12. Pour le concile Vatican II, la première mission de l'évêque dans son diocèse est celle d'enseigner, l'évêque est donc un enseignant, un pédagogue; un éducateur au sens grec du mot (la paidea) et je le suis donc en double casquette. L'Évêque doit enseigner, mais enseigner quoi? D'abord la Parole de Dieu. Il est avant tout messager de la Bonne Nouvelle, il doit annoncer l'évangile, mieux la joie de l'évangile pour reprendre le Pape François. Cette mission de l'évêque vient de Jésus-Christ lui-même qui envoyant les Apôtres dans le monde disait: *«allez dans le monde entier, annoncer la Bonne nouvelle»* (Mt 28, Mc 16). Saint Paul renchérit cette priorité de l'évangile en disant: *«Je ne suis pas venu baptiser mais annoncer l'évangile»* mission à Ouesso est donc celle d'annoncer la Parole

Mgr Brice Armand Ibombo

de Dieu, de continuer, avec mes prêtres et les ouvriers apostoliques, l'œuvre missionnaire de mes prédécesseurs, de Mgr Augouard à Mgr Emile Verhille, de Mgr Hervé Itoua que je salue fraternellement et que je remercie pour sa présence à Mgr Yves Marie Monot, jusqu'à Mgr Gélase Armel Kema. Comme dit Saint Paul dans la seconde lecture de ce dimanche: *«De cette Eglise, je suis devenu ministre, et la mission que Dieu m'a confiée, c'est de mener à bien pour vous l'annonce de la Parole»*. D'ailleurs dans l'évangile Jésus sans sous-estimer ou sans ignorer la capacité d'accueil de Marthe, privilégie l'écoute de la Parole en déclarant que *«Marie a choisi la meilleure part»,* celle de l'écoute de la Parole. Pour nous tous, prêtres, religieux ou religieuses, fidèles laïcs, La Parole de Dieu devrait être au cœur de notre vie chrétienne, mieux toute notre vie doit être alimentée et guidée par la Parole de Dieu, le verbum Domini, car c'est de cette parole que nait et grandit en nous la foi: *«fides ex auditu»,* c'est-à-dire, *«la foi nait de l'écoute»,* comme disait les Pères de l'Eglise; c'est de cette écoute que nous pouvons modeler notre vie à l'image de Jésus, pour extirper de nos cœurs la méchanceté, le mal, et la haine.

Ainsi, dans la logique de la continuité, je veux m'inspirer du charisme de chacun de mes prédécesseurs pour que l'évangile atteigne tous les coins de la Sangha. Pour ce faire, j'encourage les prêtres et catéchistes à élargir le champ de la mission, pour que le nombre de paroisses augmente, Ouesso a aujourd'hui neuf paroisses et environ deux quasi paroisses, avec quelques communautés. Ma vision est de faire dans un futur proche que les quasi paroisses deviennent des paroisses et que les communautés actuelles deviennent des quasi-paroisses, et aussi faire qu'il ait une école à côté de chaque mission ou église en suivant ainsi l'exemple des premiers missionnaires, tout cela avec l'aide de Dieu et de son fils Jésus le précurseur de la mission et patron de la vigne. L'école ici retenue comme le lieu par excellence de l'éducation, de la formation et de la transmission des valeurs humaine, morale et chrétienne, *«éduquer ou périr»,* selon les mots de Joseph Ki-Zerbo, le grand historien africain, car si on éduque pas on périt.

Evêque ne doit pas seulement annoncer la Parole de Dieu, il doit aussi et surtout enseigner la doctrine de l'Eglise, la vraie doctrine, loin de toutes les hérésies de toutes les doctrines perverses et erronées. Il doit non seulement enseigner la doctrine mais la défendre avec tous les moyens que l'Église lui donne pour ne se céder le terrain aux hérésies nouvelles ou pour ne pas que les fausses doctrines de notre monde prennent le dessus sur le dogme et la doctrine de l'Eglise. Il à cet effet *«évangéliser la culture et les cultures»* comme aimait dire le Pape Paul VI. On ne doit pas céder à la tentation du relativisme théologique, doctrinal et moral. Ici j'exhorte les prêtres et tous les fidèles de mon diocèse à demeurer dans l'orthodoxie, à professer fièrement leur foi catholique sans aucun complexe et sans hypocrisie. Ils sont appelés à observer la Parole de Dieu, respecter les commandements. Alors, Chrétiens de Ouesso, soit fier d'être catholique toujours partout. Ne cédez pas le terrain aux marchands d'illusion ou aux professionnels de parole (selon l'expression du cardinal Martini, ancien archevêque de Milan). Avec Pape Léon XIV et à la suite de tous les conciles œcuméniques, nous confirmons et réaffirmons tout l'enseignement de l'Eglise sur la doctrine, sur la morale ou les mœurs. Ici à Ouesso, nous posons évoquer ce slogan: touche pas à mon Eglise (ensemble), touche pas à son diocèse (ensemble), touche pas à ma foi (ensemble), et enfin touche pas à la vie et à la dignité de l'autre, image et créature de Dieu.

2. La deuxième mission de l'Evêque est la sanctification, toujours d'après Christus Dominus, *«dans l'exercice de leur charge de sanctification, les évêques se rappelleront qu'ils ont été pris d'entre les hommes et sont établis pour intervenir en faveur des hommes dans leur relation avec Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés»* n. 15. D'après ce décret conciliaire, une autre mission de l'évêque est celle de prier et d'intervenir en faveur de ses fidèles et de son peuple. La sanctification de l'évêque passe par la prière, l'évêque est ainsi un homme de prière, un homme qui prie pour le bien de son peuple et en même temps stimule ses collaborateurs à la vie de prière pour leur sanctification. Ma mission comme Évêque aujourd'hui, en dehors de l'enseignement, est de prier, d'intercéder pour mon peuple, prier pour l'unité, prier pour les malades, pour la paix, pour nos familles, et prier pour notre conversion à nous tous. J'invite les prêtres, personnes consacrées et tous les fidèles de mon diocèse à une vie de prière constante et quotidienne, la prière doit animer et guider toute la vie des chrétiens, comme une plante ou une fleur sans eau meurt, de même l'évêque, le prêtre ou le chrétien qui ne prie pas ou qui ne prie pas assez ignore sa mission première. Développons en nous donc l'esprit de piété, tout sachant que la loi ou le devoir des chrétiens c'est la prière *«lex orandi, lex credendi»,* selon le témoignage éloquent de l'Église primitive ou des premiers chrétiens. Ici je voudrais demander à mes prêtres et personnes consacrées de réciter quotidiennement l'office ou le bréviaire, c'est l'une des recommandations de l'Eglise durant l'ordination des prêtres, mais aussi une forme simple de prier pour le monde en communion avec toute l'Église. Donc pas d'excuses, pas de prétextes de quelque forme soit-il, pour ne pars réciter son bréviaire. Le saint curé d'ars nous enseigne que durant ses voyages, il ne mettait dans son sac que deux choses le bréviaire et l'étole. Que le Saint Curé d'Ars, soit encore et toujours pour les prêtres de mon diocèse un modèle de prêtres et un saint Patron.

En outre, Il nous faut sanctifier, à travers les sacrements précédés par une bonne formation au catéchisme. Pour cela, il faut penser à la bonne formation des chrétiens, à donner à l'Eglise des chrétiens murs et engagés capables de défendre partout sa doctrine. Ici il convient aussi d'éviter de donner des sacrements à la hâte, sans aucune préparation préalable, ou une préparation bâclée à la va vite, peu importe la raison, tout sacrement ou tout accès aux sacrements exige une bonne dose de préparation.

Nous devons aussi sanctifier le peuple au moyen de la liturgie, lei turgia, l'action du peuple. Je voudrais ici demander aux prêtres de soigner davantage les célébrations liturgiques, d'éviter le relativisme liturgique, célébrez la Messe comme nous le recommande la Sainte Eglise, en suivant attentivement les rubriques du missel, en soignant les homélies et en célébrant dignement le Saint sacrifice. Chers prêtres ayez toujours à l'esprit que *«l'eucharistie est la source et le sommet de toute la vie de l'Eglise»,* fons et culmen, nous dit sacrosanctum concilium. D'ailleurs le rite de l'ordination dit aux ordinands: *«sois conscient de ce que tu célèbres, Enfin, Pour notre sanctification commune, tous les moyens requis et reconnus par l'Eglise nous sont autorisés, par exemple l'adoration eucharistique, la prière du rosaire ou du chapelet et d'autres dévotions, pourvu de demeurer dans l'orthodoxie».*

3. Enfin la troisième fonction la gouvernance ou munus regendi, le Saint Concile affirme: *«Dans l'exercice de leur charge de père et de pasteur que les évêques soient au milieu de leur peuple comme ceux qui servent, de bons pasteurs connaissant leurs brebis et»,* n. 16. Le Saint concile nous dit que la dernière fonction de l'évêque est celle de gouverner, c'est- à-dire de guider, de diriger, d'orienter. L'évêque est un guide, il guide son troupeau vers le bon pâturage, il est le berger du troupeau à lui confié. Cette mission exige responsabilité, engagement et patience, car le pasteur doit se préoccuper de ses brebis, de leur bien-être, leur donner à manger et à boire. Ici sans baratin ni illusion, je vais m'engager au quotidien pour prendre soin des brebis, prendre soin des prêtres et des fidèles de mon diocèse, avec les moyens que la providence mettra à notre disposition. Nous allons tous nous engager: évêques et prêtres, Personnes consacrées et fidèles pour un bon vivre ensemble, à l'image des premiers chrétiens qui mettaient tout en commun (Act 4) Aux prêtres, je demande que chacun ne se préoccupe pas seulement de lui-même (Gn 4) mais aussi des autres pour l'intérêt commun, que le bien commun soit une règle d'or dans notre communauté diocésaine.

Aussi pour bien gouverner, il faut de la discipline, de la rigueur et le sens de responsabilité. Comme Église-famille, chacun doit retrouver sa place, son rôle et sa mission. Chacun doit faire son devoir comme il se doit, sans confusion de rôle ni de tache, mais tout dans un climat de paix, de collaboration et d'harmonie. Pour une meilleure vie d'ensemble, j'exige aux prêtres et à tous le respect mutuel, l'entraide et une bonne collaboration. Que l'on se sente vraiment frères, fils d'un même Père spirituel Dieu le Père et d'une mère spirituelle l'Eglise, tous les participants à l'unique mission du Christ sauveur et rédempteur. Je serai heureux qu'on parle partout du bien de mes prêtres chez les chrétiens, que nos fidèles commencent à dire: ces prêtres s'aiment, ils sont unis, ils mangent et boivent ensemble, ils se soutiennent réciproquement, ils sont réellement des bons pasteurs. Tel est mon souhait et ma prière pour notre communauté presbytérale diocésaine. D'ailleurs le psalmiste déclare: *«Qu'il est bon et beau pour des frères de vivre ensemble»* (Ps 33

Excellences, bien aimés de Dieu,

après cet enseignement de l'Eglise sur la mission de l'évêque, je me permets ici d'ajouter ce qui est cher, ce qui constitue comme un vade-mecum de mon ministère épiscopal: l'unité. J'ai choisi comme devise épiscopale, le thème de l'unité, S'inspirant de la parole de de Jésus: *«qu'ils soient un»*. Cette devise est extraite de la prière sacerdotale de Jésus, dans l'évangile de Jean au chapitre 17. En effet, avant de retourner vers le Père, à la fin de sa mission, Jésus prie pour ses disciples, en demandant au Père le don de l'unité dans la communauté apostolique. Pour Jésus, l'unité est nécessaire, voire une condition sine qua non à la future mission des Apôtres, d'elle dépend la réussite et la crédibilité de la mission des Apôtres: *«qu'ils soient un pour que le monde croie que tu m'as envoyé»* (Jn 17,----). A l'instar de Jésus le Maitre, le grand Rabbi ou Rabouni, je demande la même chose, la même grâce à mes prêtres, aux ouvriers apostoliques et aux chrétiens de mon diocèse. Je veux l'unité, l'entente, la concorde, la communion fraternelle, le dialogue, bref, la fraternité vraie. Si l'unité est nécessaire dans la vie ordinaire, elle devient une exigence pastorale pour les disciples du Seigneur que nous sommes. Alors, loin de nous toute division et encore plus loin de nous toute tentative à semer la division. Que personne ne fasse la propagande de son ethnie ou de ses origines, que personne ne se présente à un frère ou une sœur au nom de son ethnie, mais au nom de Jésus-Christ, qui fait de nous des frères et sœurs dans la foi. Le Seigneur nous veut unis et ensemble, écoutons la voie de Dieu, suivons son exemple et témoignons aux uns et aux autres la joie d'être frères et sœurs dans nos communautés, dans nos presbytères, dans nos paroisses et dans nos mouvements d'apostolat.

Bien aimés de Dieu, en parlant de l'unité, ce n'est pas une utopie, ni moins un rêve de fou, mai une intention de prière à élever vers le Seigneur garant de l'unité, messager de la paix, et patron de la mission afin qu'il obtienne pour nous le don de l'unité. L'unité n'est pas la conformité, mais l'unité dans la diversité de nos idées, de nos groupes, de nos familles. Accepter l'unité en acceptant aussi les différences et dire, si avec ce frère ou cette sœur nous ne venons pas des mêmes origines, même si nous ne partageons pas les mêmes idées, nous sommes avant tout des frères en Jésus et donc capable de créer l'unité. En parlant de l'unité, le Pape Léon XIV s'adressant aux prêtres de Rome affirme: *«Selon une tradition ancienne de l'Eglise, il est habituel de vivre ensemble, aussi bien dans les presbytères que dans les collèges ou dans d'autres résidences. Le Seigneur sait bien que ce n'est qu'unis à Lui et unis entre nous que nous pouvons porter du fruit et donner un témoignage crédible au monde»,* Pape Léon XIV discours aux prêtres de Rome le 12 juin 2025.

Les textes liturgiques de ce jour, nous viennent en aide dans cet effort de renforcer et de créer l'unité entre nous. La première lecture et l'évangile nous parlent de l'accueil, et le bienfondé de l'accueil ou de l'hospitalité. Abraham en accueillant l'étranger a reçu au retour la bénédiction de Dieu, sa femme Sara, jusque-là stérile, aura un enfant. Dans l'évangile Marthe et Marie accueillent Jésus, s'empressant à lui réserver un accueil chaleureux. Donc nous aussi ne fermons pas nos cœurs aux autres, il faut savoir accueillir et savoir être hospitalier pour bénéficier des faveurs de Dieu. Pour ce faire, je demande aux prêtres et aux communautés religieuses que nos presbytères et nos couvents soient des lieux de joie, d'accueil et d'épanouissement réciproque. Malheur à ces prêtres qui vivant dans la même maison ne se parlent pas ou ne s'adressent pas une parole, ou encore ne mangent pas ensemble. L'unité que nous voulons passe aussi par la capacité de l'accueil des autres confrères ou des autres consœurs. L'unité sera pour nous un témoignage crédible et éloquent devant nos fidèles qui nous observent et nous regardent, attendant de nous un exemple de paix, d'harmonie et de fraternité vraie.

Qu'il est beau d'entendre de la part de nos chrétiens: que nos prêtres s'aiment bien, qu'ils s'entendent, ça sera comme dans l'église primitive ou la koinonia ou la communion fraternelle était au centre de leur style de vie. Les premiers chrétiens, nous dit l'auteur la lettre à Diognete, un auteur anonyme des premiers siècles: (étaient assidus à l'écoute de la parole, à la communion fraternelle et à la fractio panis».

Bien aimés de Dieu, que l'exemple des premiers chrétiens nous édifie pour que nos presbytères, nos communautés religieuses, nos maisons et nos familles soient des lieux d'amour, de paix et d'unité. Que le Seigneur fasse de nous des apôtres et missionnaires de l'unité, des hommes et des femmes qui unissent sans diviser. Au finish, à Ouesso et dans le diocèse de Ouesso, nous voulons l'unité la solidarité entre les prêtres, entre les personnes consacrées et entre les chrétiens pour la bonne marche de notre diocèse et de notre Église locale. Puisse Marie, Mère de l'unité et des chrétiens intercéder pour nous.

Amen

REMERCIEMENTS

Je remercie de tout cœur toutes les personnes de bonne volonté qui ont contribué moralement, spirituellement et financièrement, de près ou de loin, et participé physiquement aux cérémonies de mon ordination épiscopale et de prise de possession canonique le samedi 19 juillet 2025 ainsi qu'à ma première messe pontificale célébrée le dimanche 20 juillet en la cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso.

Que chacun et chacune trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Evêque de Ouesso
Monseigneur Brice Armand IBOMBO

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

CABINET

N° 0939-7/MFBPP-CAB

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

COMMUNIQUE DE PRESSE

Maintien de la note souveraine de la République du Congo par S&P

L'agence de notation internationale Standard & Poor's a annoncé ce vendredi 25 juillet 2025 le maintien de la note souveraine de la République du Congo à 'CCC+/C', assortie d'une perspective stable.

Ainsi, la réduction progressive de l'endettement public et la formation d'excédents budgétaires primaires prévus jusqu'en 2028 sont en particulier salués par l'agence internationale.

Le pays reste confiant dans sa capacité à améliorer sa notation, à mesure que les réformes engagées se consolident et donnent leur plein effet, en particulier la digitalisation des procédures fiscales, douanières et portuaires, l'optimisation de la gestion du portefeuille public, la mise en place d'outils modernes pour une gestion proactive de la trésorerie de l'État et les autres réformes liées à la modernisation de nos administrations.

Cette évaluation est un encouragement à poursuivre nos efforts. Le Gouvernement travaille résolument pour rétablir la confiance, maîtriser la dette et relancer durablement l'économie congolaise.

En effet, les réformes des finances publiques engagées contribueront à améliorer davantage la situation des finances publiques et à restaurer des marges budgétaires conséquentes pour le financement des dépenses d'investissement dans des secteurs prioritaires porteurs de croissance et générateurs d'emplois.

Le Gouvernement invite les acteurs économiques nationaux et internationaux à saisir les opportunités qu'offre notre économie, et réaffirme sa volonté de poursuivre des réformes ambitieuses pour bâtir un environnement des affaires attractif, durable et inclusif pour le bénéfice de nos populations.

Brazzaville, le 25 juillet 2025

Peut-on venir à bout de l'échec scolaire?

GOUVERNANCE

Le Comité de pilotage déterminé à atteindre ses objectifs

La première session extraordinaire du Comité de pilotage (COPIL) du Programme « Accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services », tenue sous l'égide de Gervais Bouiti Viaudo, président et conseiller spécial du Premier ministre, a permis aux membres de réajuster le plan de travail et le budget annuel (PTBA) 2025 pour retenir les activités prioritaires. Le budget initial qui était de 3.069.655.000 francs CFA, est passé à 3.592.708.3500 francs CFA, soit une augmentation de 17 %.

Les membres du Comité

Le réajustement du PTBA a été opéré suite à l'intégration de nouvelles activités proposées par le ministère de l'Economie, du plan et de l'intégration régionale. Ces activités comprennent la révision de la charte d'investissement, l'élaboration du futur plan national de développement (PND) 2027-2031, l'examen et la validation du manuel pays des procédures de gestion des projets financés par la Banque mondiale, ainsi que le recrutement d'un cabinet en charge du recrutement du personnel des unités de gestion des projets sous financement de la Banque mondiale. L'ajout de ces activités a nécessité une validation formelle par le comité de pilotage, instance stratégique de coordination et de suivi des grandes décisions du programme, conformément aux textes régissant le PAGIR.

Les membres du COPIL ont capitalisé leurs échanges pour corriger les insuffisances identifiées, renforcer les capacités nationales et assurer une gouvernance exemplaire du programme. Selon Gervais Bouiti Viaudo, l'enjeu de cette session extraordinaire est d'assurer que le PAGIR reste un programme dynamique, cohérent, bien gouverné et à fort impact. *«Il nous appartient de garantir sa performance et sa capacité à produire des résultats concrets dans les délais»*, a-t-il déclaré. Il s'agit aussi, a-t-il ajouté, *«de veiller à ce que les conditions de mise en œuvre du PAGIR permettent l'atteinte des objectifs de façon efficace et efficiente et que le projet réponde aux besoins des bénéficiaires de manière cohérente».*

L'objectif de développement du PAGIR est d'accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources nationales et de la gestion des dépenses, avec un accent particulier sur les secteurs de la santé et de l'éducation. Le PAGIR, mis en place pour une durée de quatre ans (2023-2027, a deux segments, dont l'un est le programme axé sur les résultats et l'autre porte sur la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques, afin d'assurer une meilleure prestation des services dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Le PAGIR est financé par la Banque mondiale.

Philippe BANZ

FORETS

La certification est sur la bonne voie

L'association PAFC-Congo (Pan African Forest certification) a dressé le bilan de ses activités au cours de l'assemblée générale annuelle de 2024 tenue samedi 28 juin 2025 à Brazzaville. On en retient que l'exécution du programme a donné de bons résultats. L'association se positionne aussi comme un acteur incontournable de la gestion forestière durable au Congo et en Afrique centrale, avec des avancées en termes d'adoption de la norme par les entreprises et de sensibilisation du public.

Brice Séverin Pongui

Les travaux de cette assemblée ont été dirigés par Brice Séverin Pongui, président de PAFC-Congo, assisté de Lucas Millet, coordonnateur régional de PAFC Bassin du Congo et du PEFC (Programme for the Endorsement off Forest certification schemas), un organisme international qui promeut la gestion durable. Le président du PAFC Congo s'est réjoui de la situation financière de l'ONG. *«Les prévisions présentées sur le plan technique et financier, nous ont rassuré que nous sommes sur la bonne voie, bien que les défis demeurent»*, a-t-il déclaré. Un fort engouement des sociétés a été aussi constaté pour le PAFC Bassin du Congo. *«A ce jour, deux grandes sociétés forestières sont déjà certifiées PAFC Bassin du Congo. Ces deux sociétés font près de trois millions cent mille hectares de forêts certifiées PAFC Bassin du Congo. Cette norme fait du Congo, une fois de plus, le champion de la certification forestière PAFC Bassin du Congo, parce que nous avons le plus grand nombre d'hectares des forêts certifiées»*, a-t-il indiqué.

Le PAFC continue de sensibiliser les acteurs du secteur à l'importance de la gestion durable des forêts et de la certification. *«Nous sommes en train d'entreprendre des démarches pour convaincre les sociétés évoluant au sud du Congo avec l'appui de l'administration forestière, dont la certification forestière est fixée comme une de ses priorités dans le programme de madame la ministre de l'économie forestière, le Docteur Rosalie Matondo»*, a souligné Brice Séverin Pongui.

D'autre part, il est prévu que le schéma PAFC Bassin du Congo s'alignera sur le nouveau règlement européen sur la déforestation, qui entrera en vigueur en 2026. *«C'est pourquoi il sera démarré en fin de cette année le processus de révision de notre standard. Après une certaine période, soit cinq ans plus tard, il faut toujours lancer la révision pour intégrer les préoccupations non prises en compte au départ dans la norme de certification»*, a précisé Brice Pongui.

PAFC Bassin du Congo est un schéma de certification développé à la fois par le Congo, le Gabon et le Cameroun, les trois pays étant les parties prenantes locales à l'origine de sa création. Ce schéma contribue au respect des lois nationales applicables à la forêt et au-delà, avec des exigences en matière de gestion forestière durable.

Ph. B.

INSERTION LEGALE

FERMETURE SUCCURSALE DENOMMEE SOCIETE DE MAINTENANCE PETROLIERE

* PAR DELIBERATION DU 16 JUIN 2025, ENREGISTREE A POINTE NOIRE CENTRE LE **02 JUILLET 2025 F°121/33 N°5072,** LA SOCIETE DENOMMEE **SMP ENERGIES**, SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE DROIT FRANÇAIS AU **CAPITAL DE 14.000.000 D'EUROS,** SISE A CHATEAU RENARD (45220 – FRANCE), ZA PENSE FOLIE, IMMATRICULEE AU RCS D'ORLEANS SOUS LE NUMERO **417 549 029,** A DECIDE DE CLOTURER ET RADIER SA SUCCURSALE DENOMMEE **SOCIETE DE MAINTENANCE PETROLIERE,** SISE A POINTE NOIRE, IMMEUBLE OCEAN EXPRESS, IMMATRICULEE AU RCCM DE POINTE NOIRE SOUS LE NUMERO **CG-PNR-01-2021-B21-00184,** A LA DATE DU **30 SEPTEMBRE 2025,** POUR CAUSE D'ABSENCE D'ACTIVITE DEPUIS **FIN SEPTEMBRE 2024.**
* ACCUSE DE DEPÔT DU PROCES VERBAL DE LADITE DELIBERATION DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE NOIRE LE 04/07/25 SOUS LE NUMERO **CG-PNR-01-2025-D-00769**
* ACCUSE D'ENREGISTREMENT, NUMERO DE LA FORMALITE AU REGISTRE D'ARRIVEE DU 04/07/25, **CG-PNR-01-2025-M-06189**

POUR INSERTION

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY
Adresse : Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI,
en Face du Magasin Sporafric
Centre-ville, Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO,
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail : monnotaireconseil@gmail.com

AVIS D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Aux termes des résolutions du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société, reçu par le notaire soussigné, en date à **Pointe-Noire du 24 mars 2025**, enregistré le même jour sous le **n° 2311, folio 060/10.**

L'associé unique de la société **«GREEN CONGO»** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de Francs CFA 1.000.000, dont le siège est sis à Pointe-Noire, immeuble MAKOSSO TCHAPI, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le **n° RCCM CG-PNR-01-2022-B13-00206,** a décidé, relativement à l'organisation et au fonctionnement de ladite société, de changer le siège social à l'adresse ci-après Boulevard **13 aout 1963, quartier 109 grande mosquée** et de créer un Etablissement secondaire à Brazzaville, notamment :

- Au **78 rue Raymond Paillet, Arrondissement numéro 2 Bacongo Brazzaville, République du Congo.**

Une expédition du Procès-verbal de ladite Assemblée a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

« ALLMANN GROUP »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Siège social : ABIDJAN, YOPOUGON ANANERAIE 01, BP 1578 ABJ 01,
CÔTE D'IVOIRE
Siège de la succursale en République du Congo : Appartement A09, Avenue Ngueli-Ngueli, quartier Wharf, à côté de la société Exxaro, Pointe-Noire.
RCCM : CG-PNR-01-2024-B21-00018

LA DESIGNATION D'UN COREPRESENTANT ET LES POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société dénommée ALLMANN GROUP SARL, en date à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 10 avril 2025, reçu au rang des minutes de Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire en la résidence de Brazzaville, le 25 juin 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 07 juillet 2025, sous **Folio 116/20, n°3453,** deux résolutions ont été adoptées, à savoir :

1- La désignation de Monsieur **AHIN Loba Dabah Job** en qualité de coreprésentant de la succursale de la société **ALLMANN GROUP** en République du Congo pour une durée de deux (02) ans renouvelable.

2- Les pouvoirs donnés à Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT** pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire**, 24 juillet 2025,** sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-00945;**

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, **le 24 juillet 2025,** sous le numéro **CG- PNR-01-2025-M-06334.**

Fait à Brazzaville, le 25 juillet 2025

Pour insertion
Maître Giscard
BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Banque des Etats de l'Afrique Centrale-Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés N°2

Appel d'offres international ouvert n°86/BEAC/DGE-DSI/AOIO/Bien/2025 pour la fourniture, le déploiement et le paramétrage d'une solution de filtrage web avancé SYMANTEC (PROXY- WEB) au Siège de la BEAC

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, ***la fourniture, le déploiement et le paramétrage d'une solution de filtrage web avancé SYMANTEC (PROXY WEB) au Siège de la BEAC.***
A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.
Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE- SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - DGAM, 14ème étage, porte 1412
Adresse : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé- Cameroun:
Tél. : (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5402 ou 5403 :
Fax : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.sex@beac. int

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme me de garantie autonome à première demande, conforme au modèle joint dans le DAO, sans aucune mention manuscrite et d'un montant forfaitaire ***d'un million (1000 000) francs CFA***, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le ***mercredi 27 août 2025 à 13 heures précises***. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE-SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en ***une phase*** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis administratifs, techniques et financiers seront ouverts le **mercredi 27 août 2025 à 14 heures,** en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 04 JUIL 2025
Le Responsable,
Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Département de la Gestion Administrative des Biens – DGAM – B.P. : 1917 YAOUNDÉ

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE
N° 161/2025/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./Dépt	REQUERANTS
01	N° 9532 du 05/05/25	Section :A ; bloc : 24, Plle : 25 Sup : 240,00 m2	50 bis, Rue Mabiala ter (quartier Moukoundzi-Ngouaka)	Makélékélé	KAYA MOUKIETOU épouse LE FURAUT Fleur
02	N°7779 du 05/02/24	Section : AB, bloc :34; Plle :07, Sup.574, 58 m2	51 Avenue de l'OMS	Madibou	MAMBEKE Sybel Arnaud
03	N°9439 du 27/03/25	Section : C3, bloc :21(ex 152); Plle :10 (ex 6), Sup.144,48 m2	12 Rue Ndouna	Makélékélé	MAHOUNGOU ZOLLA Rachid R
04	N°9435 du 25/03/25	Section : BK, bloc :47A; Plle : 5, Sup. 405,97 m2	Quartier Kombé	Madibou	NKENKELA Bathé V Epouse Ernest
05	N° 7599 du 12/09/23	Section :-, bloc :-, Plle : -; Sup, 610,36 m2	Rue Nganga Ferdinand (Q Kombé)	Madibou	KOUSSITOUKILA BOUKOULOU
06	N°33513du 28/04/25	Section : A, bloc : 120 ; Plle :3, Sup : 121,63 m2	Case A4bis, Avenue Bacongo Moderne	Makélékélé	TATHY Guy-Blaise
07	N° 9409 du 17/03/25	Section :E, bloc :67(ex 14), Plle : 9(ex 7 bis); Sup, 180,53 m2	5 bis, Rue Louamba Maurice ex rue Bergère	Bacongo	MANTSOUNGA BIDELOU Lydie
08	N°9386 du 04/04/25	Section :AP ; bloc : 56, Plle : 13, Sup : 157,99 m2	67 bis, Rue Nsouélé (quartier Indzouli)	Mfilou	PONDO Merryl Jean Pâques
09	N°9393 du 05/03/25	Section : AE;bloc : 27; Plle : 14, Sup : 252,18 m2	35 bis, Rue Albert Mpoutou	Madibou	Enfants MOUHEHAUT
10	N°9083 du 16/08/24	Section : B2;bloc : 80; Plle : 11, Sup : 205,55 m2	92 bis Rue Matouba Abraham	Makélékélé	IKAMBA BAZEBISSALA Christ L
11	N° 7834 du 04/03/24	Section : F, bloc 43 ;plle : 12 (ex 6 bis), Sup :230,00 m2	15 bis Rue Boutsari	Bacongo	MISSIDIMBAZI Freddy Régis
12	N°7833 du 04/03/24	Section : E ; bloc : 26(ex 2), Plle : 2, Sup : 324,32 m2	6, Rue Nkéoua Joseph (ex rue Ampère)	Bacongo	MISSIDIMBAZI Freddy Régis
13	N° 9309 du 27/01/25	Section : B2, bloc 176, Plle :10, Sup : 228, 35 m2	25, Avenue de l'ORSTOM (Qtier Diata)	Makélékélé	TATI LANDOU Ellianne
14	N°9641 du 30/06/25	Section :A, bloc : 42, Plle :8 bis ; Sup : 198,91 m2	28 bis, rue Malonga Ecoute (Q M N)	Makélékélé	NATHAN Pierre
15	N°9383 du 17/04/25	Section :B2, bloc : 164, Plle :22 ; Sup : 193,64 m2	64, rue Jacob Binaki (quartier Diata)	Makélékélé	MAYALA LI-L née MOUTHOU C
16	N°9561 du 20/05/25	Section :AP2, bloc : 50 ; ;Plle : 7; Sup : 324,06 m2	27, Rue Kimpwandza (Qtier Ngambio)	Mfilou	MAPEKANI LOUMBOU Karl S
17	N°9560 du 20/05/25	Section : AP2, bloc :50; Plle :10, Sup.337, 81 m2	32, Rue Zola (Qtier Ngambio)	Mfilou	MAPEKANI LOUMBOU Marlex J S
18	N°9102 du 29/08/24	Section :-, bloc :-; Plle : -; Sup 3293, 35 m2	Village Massa	Pool	MBATCHI Marie Cécile
19	N° 9522 du 29/04/25	Section :-, bloc :- ; Plle : - Sup 3083, 63 m2	Nganga Lingolo (Qtier Kélé-Kélé)	Pool	KOUVOUA Blaise
20	N°5088 du 01/10/19	Section : BH, bloc : 06, Plle :3ter ; Sup : 366,67 m2	Impasse quartier Kimpouomo (	Madibou	KOUNKOU DIAKOUKA T B
21	N° 9310 du 29/01/25	Section :AE; bloc : 62, Plle : 3 Sup 450, 00 m2	58, Rue Banouanina Camille (Q Mans.	Madibou	Couple ADJANGBRI
22	N° 9453 du 01/04/25	Section ;-, bloc : -, Plle :10, Sup : 1766,34 m2	Quartier Banziémo	Pool	BABASSANA Didier Arsène
23	N°9112 du 28/08/24	Section : -; bloc : - ; Plle : -, Sup.400, 00 m2	Village Loukanga II	Pool	MALONGA Bertrand Christian
24	N°9246 du 31/12/24	Section : AN2; bloc : 22, Plle :17 , Sup. 176, 52 m2	15, Rue Mouandza	Mfilou	MAFOUTA Chiruda Christ-Nelle
25	N° 9446 du 28/03/25	Section : BK , bloc 54, Plles :3&4, Sup : 872, 07 m2	Avenue Sébastien Mafouta	Madibou	MALONGA Dominique Fleur C
26	N°9222 du 17/12/24	Section A3, bloc :78 ; Plle :8 ; Sup :427,63 m2	6 Rue Nkouka Loubaki	Makélékélé	Enfants MOULARI
27	N°6617 du 17/02/22	Section : AR1 ; bloc : 89 ; Plle : 7, Sup 400,00 m2	Rue Nkéoua Alphonse (qtier Moussosso	Madibou	KIZONZOLO née DIAKOUKA D
28	N°9469 du 07/04/25	Section :B2, bloc :34 ; Plle : 7; Sup :391, 28 m2	43, Avenue MPIAKA	Makélékélé	BAHADILA Gilbert Sivinet
29	N° 9594 du 03/06/25	Section : A4, bloc : 9, Plle :8, Sup 228,27 m2	104, Rue Madiba (Q Mamba Bifouiti)	Makélékélé	NKOUNKOU MOUTOMBO Raissa
30	N°9292 du 20/01/25	Section :AD2, bloc :11; Plle :10 ; Sup 200,00 m2	5 Rue Ngabouloumou (Barrage)	Makélékélé	Enfants SAMBA
31	N°7884 du 02/03/24	Section :AV, bloc :106; Plle :44bis ; Sup 199,56 m2	Avenue Samba P	Madibou	MAKOUIKA NZONDO Grâce M
32	N°9590 du 02/05/25	Section : G ; bloc : 93, Plle : 8(ex6), Sup : 317,86 m2	102, Rue NZOUNGOU Fidèle	Bacongo	Enfants KAMBA
33	N°9593 du 03/06/25	Section :- ; bloc : - ; Plle : - ; Sup : 1031, 94 m2	Rue Flore Mahouta (Q Mayanga)	Madibou	Enfants KIWANGA
34	N°9509 du 22/04/25	Section :-;bloc :-, Plle : -, Sup : 497,37 m2	1, Rue Makiza Jean Raymand (Mayanga)	Madibou	MBOUKADIA Jorphée Midevie
35	N°33486du 18/04/25	Section P13C- ;bloc :119, Plle : 64, Sup : 307,47 m2	5 Rue Sergent Mifoundou (quartier 74)	Mfilou	OWASSA YAUCKA née YAKO I
36	N° 9335 du 13/02/25	Section : A2 bloc : 79, Plle : 6, Sup 263,03 m2	2, Rue Ndangani Gabriel (qtier Météo)	Makélékélé	Enfants DIANDAGA
37	N° 9534 du 07/05/25	Section : AM, bloc : 216, Plles : 6bis ; Sup 196,59 m2	01, Rue Kindamba (Q 701 Kibouéndé-M)	Mfilou	TAM-TAM D'OR
38	N°9508 du 18/04/25	Section : - bloc :-; Plle :- ; Sup : 10000,00 m2	Village Impani	Pool	MBATCHY Audrey Josline
39	N°9195 du 29/11/24	Section : A2 ; bloc : 37; Plle : 4, Sup : 292,00 m2	19, Rue Moutampa	Makélékélé	MOUSSAYANDI-MILANDOU N
40	N°9591 du 02/05/25	Section : -; bloc : -, Plles : -, Sup : 973,35 m	Village Moutampa	Pool	KWAMA MATITI Roger
41	N° 9620 du 18/06/25	Section : B2 ; bloc : 170 ; Plle : 3, Sup : 360,73 m2	45 Rue Marie Bella (quartier DIATA)	Makélékélé	MOUALA Clara Joannis Armelle
42	N°9487du 17/04/25	Section :AS, bloc : 149, Plle : 20 Sup 400,00 m2	6, Rue Nganga Simon Ladora (Mayanga)	Madibou	DIANDOBA Kelly Aymar
43	N°9592 du 02/06/25	Section :B2, bloc : 122, Plle : 5, Sup : 182, 34 m2	50 bis Rue Dihessé (Quartier Diata)	Makélékélé	Enfants MAVOUNGOU
44	N°9514 du 24/04/25	Section : -, bloc :- ; Plles :-, Sup :4000, 00 m2	Quartier Souh	Pool	NDOUANE Marlyse Prisca
45	N° 9513 du 24/04/25	Section - bloc : -; Plles :- ;Sup : 4000,00 m2	Quartier Souh	Pool	NDOUANE Marlyse Prisca
46	N° 9515 du 24/04/25	Section -, bloc : - ; Plles :- ;Sup : 4000,00 m2	Quartier Souh	Pool	NDOUANE Marlyse Prisca
47	N° 9516 du 24/04/25	Section -, bloc : - ; Plle :- ;Sup : 4000,00 m2	Quartier Souh	Pool	NDOUANE Marlyse Prisca
48	N° 9363 du 19/02/25	Section :C3, bloc :213, Plles : 6 &9(ex 617&618), Sup :549 ,66 m2	617&618 rues Nganga A & Fr Hervé	Makélékélé	ALIMA KAMARA Derline
49	N°7895 du 22/04/24	Section :-, bloc : -, Plle : - ; Sup 1249,99 m2	Avenue Maurice Maurel Kiwouzou (K)	Madibou	MAKELA Edgard Pascal
50	N°7379 du 22/05/23	Section :-, bloc :-, Plle : -, Sup 271,70 m2	12, Rue Mongo(Qtier 712 Itsali-Malesso le B)	Mfilou	MBANZOU Denise Ruth
51	N°9628 du 23/01/25	Section :-, bloc :-, Plle : -, Sup 1944,00 m2	Case Barnier	Mfilou	BOUCKITA Arsène Harold

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Pour l'Insertion légale, le chef de bureau
Aimé Carl Stédy DIATOU

Fait à Brazzaville, le 21 juillet 2025

REPUBLIQUE DU CONGO

COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale : 126
Brazzaville

COMMUNIQUÉ RELATIF A LA PUBLICATION DE LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, DE MICROFINANCE ET DE PAIEMENT AGREES ET IMMATRICULES AUPRES DU COMITE NATIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER (CNEF)

Le Président du Comité National Économique et Financier (CNEF), Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public porte à la connaissance du public que la liste officielle des établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés au Congo et immatriculés auprès du CNEF est disponible.

Cette publication s'inscrit dans le cadre des actions entreprises pour renforcer la transparence et la protection des consommateurs des services financiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Il est rappelé aux usagers et au public que seuls les établissements figurant sur cette liste sont habilités à exercer des activités de collecte de l'épargne et d'octroi de crédits sur le territoire national. Toute transaction avec des structures non agréées expose les usagers à des risques importants de perte de l'épargne et de frais usuraires ou abusifs.

La liste actualisée sera publiée dans le Journal Officiel de la République du Congo et pourra être consultée :

- sur le site officiel du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public : www.finances.gouv.cg ; et
- au Secrétariat Général du Comité National Économique et Financier (CNEF), situé à la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Brazzaville.

Le Président du CNEF invite le public à la plus grande vigilance et encourage chacun à vérifier systématiquement l'immatriculation et l'agrément des établissements avant tout engagement financier.

Fait à Brazzaville, le 08 juillet 2025.

Le Président du CNEF,

COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER * CONGO *
Président

Christian YOKA

REPUBLIQUE DU CONGO

COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale : 126
Brazzaville

COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER * CONGO *
Secrétariat Général

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, DE MICROFINANCE ET DE PAIEMENT IMMATRICULES AU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER (CNEF)

	Dénomination	Numéro d'immatriculation au CNEF	Numéro d'agrément	SIEGE SOCIAL
Banques	BCI	3-0003/EC/2022/CNEF	7992/MEFB-CAB du 29/09/2006	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	BCH	3-0005/EC/2022/CNEF	982/MEFB-CAB du 09/05/2008	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	UBA	3-0006/EC/2022/CNEF	8854/MFBPP-CAB du 14/06/2011	37,avenue William Guynet,centre ville
	BOA	3-0010/EC/2022/CNEF	2936/MEFB-CAB du 01/04/2004	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	ECOBANK Congo	3-0011/EC/2022/CNEF	5431/MEFB-CAB du 28/08/2007	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	BSCA	3-0014/EC/2022/CNEF	13785/MEFPPPI-CAB du 28/05/2015	Boulevard Denis Sassou NGUESSO,centre ville
	BGFIBank	3-0018/EC/2022/CNEF	6798/MFB-CAB du 17/08/2018	Boulevard Denis Sassou NGUESSO,centre ville
	BPC	3-0019/EC/2022/CNEF	14090/MEFPPP-CAB du 23/10/2012	Boulevard Denis Sassou NGUESSO,centre ville
	CDC	3-0022/EC/2022/CNEF	727/MEFB-CAB du 11/03/2002	Avenue AMILCAR CABRAL, centre ville
	Dénomination	**Numéro d'immatriculation au CNEF**	**Numéro d'agrément**	**SIEGE SOCIAL**
EMF	COFINA	3-0001/EM/2022/CNEF	6814/MFB-CAB du 01/07/2020	67,avenue Nelson MANDELA
	MECRECU	3-0002/EM/2022/CNEF	4479/MFBPP-CAB du 23/06/2017	41, rue Makoua Poto-Poto
	Express Union S.A	3-0004/EM/2022/CNEF	1220/MEFB-CAB du 15/09/2009	08, Rue MBAKA Poto-Poto
	HOPE Congo S.A	3-0007/EM/2022/CNEF	4834/MFBPP-CAB du 29 juin 2010	82, rue LEKANA, Moungali
	CCFO	3-0008/EM/2022/CNEF	7255/MEFB-CAB du 19/11/2007	04 rue Marcel OKOYO OYO
	CAPPED	3-0009/EM/2022/CNEF	21457/MFBPP-CAB du 01/09/2021	Villa 438 avenue de l'O.U.A MAKELEKELE
	MUCODEC	3-0013/EM/2022/CNEF	5384/MEFB-CAB du 31 juillet 2006	1, rue Colbert-Centre ville
	COMIFI	3-0016/EM/2022/CNEF	2796/MEFB-CAB du 06 avril 2005	Boulevard Chales DEGAULE en face du CCF
	CCEC	3-0017/EM/2022/CNEF	7252/MEFB-CAB du 15 novembre 2007	68,rue MBOKO, Poto-Poto
	CFCM	3-0020/EM/2022/CNEF	2794/MEFB-CAB du 06/04/2005	avenue de l'OUA Makélékélé
	CAIEC	3-0021/EM/2022/CNEF	5383/MEFB-CAB du 31/07/2006	Eglise Saint Esprit de Moungali
	CFPR/CA	3-0023/EM/2022/CNEF	2791/MEFB-CAB du 06/04/2005	11, rue MBAMOU Talangai
	FODAM	3-0024/EM/2022/CNEF	10032/MEFB-CAB du 23/11/2006	94 avenue 15 août 1963 Grand marché PNR
	MUPROCOM (CMPC)	3-0025/EM/2022/CNEF	10036/MEFB-CAB du 23/11/2006	Quartier Warf, Pointe-Noire
	SODECO	3-0026/EM/2022/CNEF	14514/MEFPPPI-CAB du 24/09/2013	215 Avenue de la Base aérienne Batignolles
	CADC	3-0027/EM/2023/CNEF	10024/MEFB-CAB du 23/11/2006	place du marché MINDOULI
	GFC	3-0028/EM/2023/CNEF	14510/MEFPPPI-CAB du 24/09/2013	Av.de l'idépendance n°180 Rond point MAHOUATA PNR
	Crédit HLM	3-0030/EM/2023/CNEF	25929/MEF-CAB du 19/12/2023	82, avenue Matsoua, Bacongo
	MECL	3-0031/EM/2023/CNEF	6793/MFB-CAB du 17/08/2018	n°67 Rue LOUDIMA, croisement av. BOUETA MBONGO
	GUILGAL Congo S.A	3-0032/EM/2024/CNEF	4533/MEF-CAB du 13/03/2024	n°79 Rue Djambala MOUNGALI
	FINAM CONGO SA	3-0033/EM/2024/CNEF	20052/MEF-CAB du 30 /12/2023	150, rue Mbochis, croisement rue mbochis et avenue Miadeka ouenzé
	MUDACOM	3-0034/EM/2024/CNEF	2789/MEFB-CAB du 06 avril 2005	109, rue loango Miadéka, Ouenzé
	Dénomination	**Numéro d'immatriculation au CNEF**	**Numéro d'agrément**	**SIEGE SOCIAL**
ETS. PAIEMENT	MOBILE MONEY CONGO	3-0015/EP/2022/CNEF	2708/MFBPP-CAB du 27 mai 2022	36, avenue Amilcar Cabril, centre ville
	MOBILE COMMERCE CONGO	3-0029/EP/2023/CNEF	25929/MEF-CAB du 19/12/2022	2ème étage , Immeuble SCI Monte Cristo Rond -point de la Gare

TRANSACTIONS FINANCIERES

Après la sensibilisation, place à la répression

Après deux ans de sensibilisation, l'Agence de régulation des transferts de fonds (ARTF) annonce que les opérateurs illégaux exerçant dans le transfert d'argent sur le territoire national seront bientôt sanctionnés. C'est ce qui ressort de l'adresse à leur endroit du directeur général de cette structure, Basile Jean Claude Bazebi, jeudi 24 juillet 2025 à la mairie de l'arrondissement 4 Moungali, à Brazzaville. Il leur a demandé de se faire connaître et de sortir de la clandestinité, afin de contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Les cadres de l'ARTF et les membres du CSIC, à la fin de la communication

Le directeur de l'ARTF a dirigé cette rencontre en présence, entre autres, du directeur de cabinet de l'administrateur-maire de Moungali, Jean Valère Boumba, et du président du Conseil supérieur islamique du Congo (CSIC), Youssouf Ngolo. Sa communication est la énième à l'endroit des acteurs du secteur des transferts de fonds tant nationaux qu'étrangers. Elle intègre la campagne de sensibilisation de l'ARTF enclenchée en 2023. Depuis deux ans, l'ARTF, créée par la loi du 4 avril 2012, tire la sonnette d'alarme face à l'entêtement des opérateurs de transferts de fonds qui refusent obstinément de se plier à la loi. L'heure de la répression a sonné. Le régulateur a prévenu que depuis le 24 juillet, tous les services de l'Etat sont mobilisés pour traquer les contrevenants ; des amendes élevées sont prévues à l'encontre des récalcitrants.

Dans son adresse, le DG Basile Jean Claude Bazebi a rappelé l'arsenal répressif de la loi de finances 2025 prévoyant des sanctions administratives et pécuniaires à l'encontre des opérateurs qui ne respecteront pas les textes réglementaires régissant l'activité de transfert de fonds. *«Une amende de 20.000.000 FCFA pour tout agent non enregistré exerçant l'activité de transfert de fonds sans autorisation et remplissant toutes les conditions sans s'être fait enregistrer; une amende de 50.000.000 FCFA pour tout agent exerçant l'activité de transfert de fonds en tant ''qu'opérateur clandestin''; une amende de 40.000.000 FCFA pour tout agent qui aura transmis des informations ''inexactes, erronées ou frauduleuses'' lors de l'enregistrement; une amende de 50.000.000 FCFA pour tout agent qui aura contrevenu ou aura tenté de contrevenir soit en ne respectant pas les procédures prescrites ou les formalités exigées lors de l'enregistrement»,* a-t-il averti. *«Tout dirigeant de ''nationalité congolaise'' d'une structure exerçant l'activité de transfert de fonds sans autorisation perd le droit d'exercer cette activité de ''manière définitive''. Tout dirigeant de nationalité ''étrangère'' d'une structure exerçant l'activité de transfert de fonds sans autorisation perd le droit d'exercer cette activité de manière définitive. Outre ces sanctions administratives et pécuniaires, les contrevenants s'exposent à la fermeture de la structure lieu du délit ainsi que de poursuites pénales conformément à la règlementation en vigueur ; la saisie du montant objet de l'infraction»*, a martelé le DG Basile Jean Claude Bazebi.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

CONGO-PNUD

La stratégie nationale de relèvement post-catastrophes validée

Le Gouvernement congolais, avec l'appui du PNUD, a organisé du 8 au 10 juillet 2025 à Brazzaville un atelier visant à valider la Stratégie nationale de relèvement post-catastrophes et de préparation aux crises futures 2025–2030 (RNLP-Congo). Lancée initialement en 2021, cette version révisée intègre les enseignements tirés des catastrophes récentes, notamment les inondations et intempéries ayant frappé le pays depuis 2023.

Ouvert par Mme Carine Ibatta, directrice de l'assistance humanitaire au ministère des Affaires sociales, l'atelier a réuni plusieurs cadres de l'administration, des experts du PNUD (notamment Joseph Pihi), des représentants de la Croix-Rouge ainsi que des acteurs du système des Nations unies. Elaborée à partir d'une évaluation des besoins post-catastrophes (PDNA), la stratégie établit une vision décisive : faire du Congo, d'ici 2030, une nation résiliente, capable de se relever efficacement des chocs d'origine naturelle, technologique ou humaine.

La stratégie repose sur les principaux axes : le relèvement post-catastrophes qui cible les zones sinistrées avec des actions sectorielles: la reconstruction d'infrastructures sociales (hôpitaux, écoles, logements résistants) ; la réhabilitation des infrastructures essentielles (routes, ponts, forages, énergie solaire); la relance des moyens de subsistance: la relance de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ; la préparation aux catastrophes futures.

Les participants à l'atelier, posant pour la postérité

Cet axe se fonde sur des standards internationaux, notamment le cadre d'action de Sendai, et comprend la mise en place d'un système d'alerte précoce multirisques ; l'élaboration ou la mise à jour des plans de contingence nationaux ; la création d'un fonds d'urgence pour des actions rapides ; l'adaptation des infrastructures critiques (écoles, hôpitaux) pour améliorer leur résilience ; le renforcement de la coordination institutionnelle et la clarification des rôles des parties prenantes. Le coût global de la stratégie est estimé à 156,7 milliards de FCFA (environ 239 millions d'euros pour la période 2025–2026). Ces ressources seront mobilisées à travers un partenariat renforcé entre l'État, le PNUD, les agences internationales, la Croix-Rouge et la société civile. À l'issue de l'atelier, plusieurs résultats sont attendus : une validation consensuelle du document stratégique. Une meilleure coordination multisectorielle entre acteurs gouvernementaux, humanitaires et internationaux.

Une dimension inclusive, prenant en compte le genre, les personnes vulnérables et les communautés marginalisées. Le représentant résident adjoint du PNUD a salué l'assiduité des participants, saluant un pas déterminant dans le renforcement de la gouvernance des risques au Congo.

Si cette stratégie constitue une avancée significative, plusieurs défis restent à relever : la mobilisation durable des financements publics et partenaires pour couvrir entièrement les 156,7 milliards nécessaires ; le suivi-évaluation rigoureux pour garantir la transparence, l'efficacité et l'appropriation communautaire. Cette stratégie propose un cadre ambitieux adapté aux défis contemporains. Sa réussite dépendra de la mobilisation coordonnée, continue et multisectorielle entre l'État, la communauté internationale, la société civile et les populations les plus exposées.

Gaule D'AMBERT

ANNONCE LEGALE

Par jugement rôle civil **n°174, année:2025, répertoire n°180, rendu le 05 juin 2025** par le Tribunal d'instance de Nkayi, enregistré à l'Etat-civil de cette ville, il a été fait droit à la requête de Monsieur **BASSADI Okoko** anciennement connu sous le nom de Monsieur **BASSADI Yvon Bourge**, autorisant le changement de ses prénoms en celui de «Okoko». Il s'appellera désormais:

Nom: BASSADI
Prénom: Okoko

Pour insertion légale
BASSADI Okoko

La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Chargé(e) de Presse et Information

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>
L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025
Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.

La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Secrétaire Administratif /ve

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>
L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025
Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.

La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute :un(e) Assistant(e) Administratif /ve

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>
L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel: https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

Date limite d'envoi des candidatures: 22/08/2025
Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contactés.

La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

MUSIQUE

Le FESPAM s'est achevé en apothéose !

Lancée le 19 juillet, la 12e édition du Festival panafricain de musique (FESPAM), s'est achevée en apothéose, samedi 26 juillet 2025 au Palais des congrès de Brazzaville comble. C'était sous le patronage de M. Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, qui a reçu à cette les hommages des hommes de culture «pour son engagement continue, dans la valorisation et la préservation du patrimoine culturel, considéré comme un levier économique, diplomatique et social». En présence de plusieurs autorités gouvernementales, politico-administratives et du corps diplomatique accrédité au Congo.

Prestation chorégraphique remarquable mêlant chants et danses

Le Chef de l'Etat a clos cette édition à format réduit, qualifiée de résilience, et marqué par une note de satisfaction: *«Je déclare close la 12e édition du Festival panafricain de musique»,* a prononcé le Chef de l'Etat.

Pendant une semaine, Brazzaville a été la capitale de la créativité, des danses, rites et traditions, concerts, symposium, projection de film, ateliers et pleins d'autres activités culturelles, symboles de la richesse africaine à travers la diversité culturelle. Cette 12e édition avait pour thème: *"Musique et enjeux économiques à l'heure du numérique".*

Par la voix du chercheur africain d'origine béninoise, Destiny Tcheouali, enseignant au département de communication sociale et publique de l'université publique de Québec, à Montréal, au Canada, les festivaliers ont souligné la nécessité d'intégrer les politiques culturelles au centre de toute innovation numérique. *«Dans cette année dite de la jeunesse au Congo, les pouvoirs publics devraient former, éduquer et accompagner les jeunes talents africains dans cette ère du numérique pour une plus-value au profit des jeunes. En Afrique, la musique n'est pas seulement écoutée, elle est vécue, et le continent africain a besoin des leaders visionnaires dans le vaste chantier culturel. Chanter et danser sous des tonalités et rythmes africains, c'est devenue l'art de vivre, un signe de bien-être, un symbole de dignité, de résistance et de joie, malgré la diversité»,* a-t-il dit.

D'après lui, *«la culture est devenue un secteur à très haute valeur ajoutée. Selon l'UNESCO, les industries culturelles créatives représentent plus de 3100 milliards de dollars par an, soit plus de 3% du PIB mondial. Et, ce secteur emploie près de 30 millions de personnes à travers le monde, dont plus de 50% sont des jeunes de moins de 30 ans. En Afrique, ses industries demeurent encore malheureusement sous-exploitées, elles constituent pourtant l'un des secteurs les plus promoteurs pour l'avenir et sur lequel nous devrions miser comme l'ont fait d'autres pays. L'époque dans laquelle nous vivons est traversée par des profondes mutations technologiques, et pourtant il faut dire, et le dire avec clarté que le numérique n'est rien sans la culture»,* a-t-il relevé.

Lors de la soirée, la Congolaise Mariusca Moukengue est apparue sur l'avant-scène, en interprétant sa chanson phare *''J'irai au Congo".* Peu après, il y a eu la prestation chorégraphique remarquable mêlant chants et danses. La compagnie congolaise ''Danseincolor'', dirigée par Gervais Tomadiatunga, a électrisé le public en offrant une fusion captivante entre les styles musicaux congolais et maliens. D'autres artistes sont également montés sur scène pour un éblouissant spectacle en plusieurs actes.

Le commissaire général du FESPAM, Hugues Gervais Ondaye, s'est dit satisfait de cette 12e édition, malgré un contexte économique et budgétaire tendu. L'objectif était de maintenir la flamme: *«C'est une édition qui s'est réalisée dans un contexte de crise , mais l'objectif était de maintenir la flamme, on a eu une très belle édition, avec des très belles prestations, et beaucoup plus une dimension scientifique appréciée par tous».*

C'est par l'entrée dans la salle des drapeaux des pays membres de l'Union africaine, suivi par l'exécution des hymnes ''La Congolaise'' et de l'Union africaine que se sont séparés les festivaliers. Rendez-vous a été pris pour 2027.

Alain-Patrick MASSAMBA

PREMIER CAFE LITTERAIRE DE L'AET

Les œuvres de Claude Emmanuel Eta-Onka sur la sellette !

Organisé à l'occasion de la célébration de la 16e Journée nationale des anciens enfants de troupe (AET) du Congo, le premier Café littéraire de l'AET a été consacré le 15 juillet 2025 à Brazzaville, aux œuvres du défunt général de brigade-écrivain Claude Emmanuel Eta-Onka, un AET décédé le 25 décembre 2024 dans la capitale.

L'AET Serge Eugène Ghoma Boubanga de la promotion ''Gérard Neddy Ndounga'' (1978-1985), secrétaire général adjoint de ladite association et poète, en a été l'animateur et panéliste du sous-thème :''Poétique et enracinement chez Claude Emmanuel Eta-Onka''. Dans son exposé, il a souligné que parmi les onze ouvrages d'Eta-Onka, cinq sont des recueils de poèmes, dont le premier a été publié en 1991. *«La passion du général-écrivain pour la poésie a débuté en 1973, lorsqu'il a remporté le Prix de la poésie lors du 10e anniversaire de la Révolution au Congo. Lyrique et conservateur, Eta-Onka a puisé son inspiration dans sa vie de famille militaire et sportive»,* a-t-il déclaré,

La place qu'occupe Claude Emmanuel Eta Onka dans le sillage de la littérature congolaise, son œuvre littéraire en général et sa poésie en particulier, a-t-il poursuivi, *«sont des véritables creusets nationalistes et traditionalistes tout à la fois»*. Outre cela, il a déploré *«l'absence aujourd'hui sur le marché du livre de ses œuvres, et cela pose un problème énorme qui appelle à un investissement en tant qu'AET pour que ses œuvres qui ont été éditées par des maisons d'éditions locales et qui, aujourd'hui, ont disparu puissent demeurer à la postérité ».*

Les AET et les invités autour du président Rémy Ayayos (en médaillon Claude Emmanuel Eta-Onka)

L'hommage littéraire rendu à Claude Emmanuel Eta-Onka, a affirmé Ghoma Boubanga, *«peut dans une certaine mesure et à la faveur du lancement de l'année jubilaire de L'Ecole militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL) être la rampe de lancement de la republication de ses livres, afin que les jeunes générations des AET puissent également avoir le privilège ou la joie de parcourir ses ouvrages»*, a-t-il souligné.

L'AET Jessy Loemba, de la promotion ''Pierre Dalligo Bidounga'' (1990-1997), nouvelliste et essayiste, président du Forum des gens de lettres, premier panéliste, a développé le sous thème ''Eta-Onka, par-delà le poète''. Il s'est focalisé sur le recueil de nouvelles ''Tandaliennes'' pour peindre l'auteur sous l'angle du nouvelliste. ''Les tandaliennes'', un vocable tiré de la langue Vili, bien loin du Kukuya, langue d'origine de l'auteur. *«C'est la preuve de son ouverture d'esprit»,* a fait savoir Jessy Loemba.

Le Pr André Patient Bokiba, conseiller culturel du Président de la République, a émis le souhait *«de faire l'inventaire des écrivains militaires ou d'organiser un colloque sur l'écriture et l'armée afin de donner une autre perception des militaires que celle que les gens ont et pour voir s'il y a une particularité de l'écriture militaire ou pas».*

Alain P. MASSAMBA

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

La veuve EVONGO née MOUTANDANGA Nenette et tous les enfants EVONGO ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances, du décès de leur enfant et frère l'adjudant-chef des Forces armées congolaises (FAC) Rodolphe Antoine EVONGO, alias ''Rodo'', survenu à l'hôpital général de Djiri, le samedi 19 juillet 2025. La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis 2 rue Kintélé, à Talangaï, après l'avenue de l'Intendance (Réf. Marché Intendance).

Le jour et le lieu de l'enterrement vous seront communiqués ultérieurement.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

RECTIFICATIF
A L'ANNONCE LEGALE N°461/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

Au LIEU DE :

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
27	33108 du 28-01-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 383,42m²	QUARTIER ACADEMIE	9-BZV	LONGANGUI BOUMANDOUKI Chancel

LIRE :

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
27	33108 du 28-01-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 383,42m²	QUARTIER ACADEMIE	9-BZV	**LONGANGUI Guy Destin Muriel**

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 23 avril 2025

ANNONCE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

(Processus à deux enveloppes, sans Préqualification)
Maître d'Ouvrage : Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)
Projet : Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)
Intitulé du Marché : Fournitures, installation et prestations de service pour la connectivité du réseau LAN de l'Université Dénis SASSOU-NGUESSO et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur
Pays : République du Congo
Financement : BIRD / Prêt N° : 9398-CG
N° Appel d'Offres : 08/MPTEN/PATN-UCP/F/AOI/2025
Emis le : 23 juillet 2025

Mesdames, Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Fournitures, installation et prestations de service pour la connectivité du réseau LAN** de **l'Université Dénis SASSOU-NGUESSO et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur** : *«Pour ce marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement».*

2. Le **Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)** sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **mise à niveau des infrastructures de connexion de l'Université Denis SASSOU-NGUESSO et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur à Brazzaville**, pour un délai d'exécution de six (06) mois.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) tel que défini dans le **«Règlement de passation des marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et février 2025 »** de la Banque Mondiale, et est ouverte à tous les Candidats éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du **Projet d'Accélération de la Transformation Numérique;** à l'attention de Monsieur **Mathurin MAKAMBALA, Spécialiste** en Passation des Marchés, e-mail: marches-patn@gmail.com; et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en **Français** peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire au compte ci-après : **IBAN CG39 3001 5242 0110 1200 0302 671 domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) à Brazzaville**. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé par poste **aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.**

6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 08 septembre 2025 à 14 heures**. La passation électronique de marché ne sera pas autorisée. Les Offres tardives seront écartées. Les enveloppes extérieures marquées « OFFRE ORIGINALE», et les enveloppes intérieures marquées «PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous à 14 heures 30 minutes. Les enveloppes marquées «PARTIE FINANCIERE» resteront fermées et seront conservées en un lieu sûr par le Maître d'Ouvrage jusqu'à la seconde séance publique d'ouverture des Offres.

7. Les Offres seront évaluées conformément au processus d'évaluation défini dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les pondérations suivantes s'appliqueront aux critères notés (y compris les facteurs techniques et autres que le prix) : T = 70 %, et pour le coût de l'Offre : F = **30%.**

8. Les offres doivent être accompagnées d'«**une Déclaration de Garantie d'Offre**», dont le modèle est indiqué dans la section IV.

9. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)
Nom du bureau: Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)
Adresse du bureau: 254, Avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (+242) 05 079 21 21
Adresse électronique: marches-patn@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur p.i

Patrick Valery ALAKOUA

ADIEU

Ikonga ''Mermans'' s'en est allé à 91 ans!

L'un des premiers footballeurs professionnels congolais, Jean-Jacques Ikonga, dit Mermans, s'est éteint le 9 juillet 2025 à Annecy, en France, à l'âge de 91 ans. Il a été inhumé le 18 juillet dans la même ville où on le considère comme une légende. Il avait notamment joué comme attaquant dans deux clubs français: Olympique de Marseille et FC Annecy.

La génération actuelle hausse un sourcil interrogateur quand on évoque le nom de Jean-Jacques Ikonga. Cet ailier était, après Valentin Bamana (RC Paris et Besançon), le deuxième footballeur congolais à avoir évolué dans le championnat de France de division 1. Natif de Brazzaville (né le 11 mars 1934 à Poto-Poto), il était aussi le dernier rescapé de l'équipe nationale du Congo ayant participé en 1960 aux Jeux de la Communauté de Tananarive, à Madagascar. Une page de l'histoire du football congolais s'est donc refermée avec son décès.

Les gradins d'Eboué, Marchand, Pointe-Noire ou de Léopoldville n'ont ovationné Ikonga que sous le pseudonyme de Mermans. *«On m'avait affublé, sans retenue, ce nom d'un international belge d'Anderlecht. Il paraît qu'il y avait des similitudes dans notre façon de jouer»*, me dit-il en 2016, de retour pour la première fois au pays.

Jean-Jacques Ikonga

Joueur de Renaissance B (CARA de nos jours), puis d'Etoile du Congo, après un passage éclair au Red Star de Bangui (RCA), Jean-Jacques Ikonga avait quitté le Congo en… 1958 pour rejoindre l'Olympique de Marseille qui l'avait repéré par le truchement d'un intermédiaire. Il avait 24 ans alors.

Ce premier voyage en France n'avait pas laissé que de bons souvenirs à Ikonga ''Mermans. *«Je m'étais fait voler tous mes bagages à mon arrivée»,* m'avait-il laissé entendre le 28 juin 2016 dans la cour du domicile de Claude Ernest Ndalla ''Graille'' (à l'époque conseiller spécial du Chef de l'Etat), à une réception en l'honneur des survivants des Jeux de Tananarive (avec Mayala ''Larbi'', Kibiassi ''Vignal'' et Ndouri ''Piantoni''). Et après un début de championnat 1958-1959 en fanfare, il fit banquette après s'être blessé gravement. Il n'avait joué que 6 matchs. Aussi avait-il décidé de poursuivre sa carrière à Annecy, mais comme amateur. Il sera champion de France amateur la première année.

«Ikonga a marqué l'histoire du FC Annecy par son talent, son engagement et son humanité, avant de transmettre sa passion aux jeunes du club pendant plus de 15 ans», écrit le Dauphiné. Il a raccroché ses godasses à crampons en 1964. Il avait 30 ans.

Va, en paix, Jean-Jacques Ikonga ''Mermans'' ! Que le Seigneur t'accueille dans sa maison…

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

REPERES

- Dans un communiqué de presse, le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) informe qu'il a décidé, à son corps défendant, de n'envoyer aucun représentant dans la délégation congolaise au Championnat d'Afrique des nations (CHAN) qui se déroulera du 2 au 30 août 2025 en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya. Cette décision est consécutive à la non prise en compte par le ministre des Sports de tous les noms de ses représentants proposés par le Comité exécutif. Selon une source, le ministre aurait biffé de la liste le nom du président de la FECOFOOT, Jean-Guy Blaise Mayolas, et celui du secrétaire général, Badji Mombo Wantété. Pour le Comex, il s'agit d'une volonté de nuire, *«sous l'emprise de la haine, à des personnes spécialement ciblées, au mépris des lois et règlements de la République».*

CHANGEMENT DE NOM DE MA FILLE

Je soussigné M KOUALA LANDA Christian Michel, Médecin au Centre Hospitalier Universitaire de Brazzaville (CHU-B), enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi, décide du changement de nom de ma fille. Autrefois nommée: **MAMPOUYA ARROUSSE Kouala Landa Raphaëlle**, elle se nommera désormais: **KOUALA LANDA ARROUSSE Raphaëlle Elya**, les noms que portent tous les membres de la fratrie. L'enfant étant née en France, me trouvant dans l'impossibilité d'effectuer le voyage pour la déclarer, mon épouse, suivant la législation française, était obligée de lui donner son nom à elle, à titre provisoire.

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA, Notaire
Exerçant en l'Etude de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire,
Titulaire d'un Office à Brazzaville sis au n°68 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, face Congo Télécom, au 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur, Centre - ville
B.P : 1444, Tél : 00242 06.481.46.10.
République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

DE LA SOCIETE DENOMMEE
« SUNSET CORPORATE » En sigle « SC » SARLU
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de 1.000.000 FCFA
Siège social à Pointe-Noire, quartier Koufoli, parcelle n°3, zone Wamba du côté opposé à la commune de Mongo Mpoukou, arrondissement n°5
République du Congo

Suivant acte authentique reçu en date à Pointe-Noire **du 14 juin 2025 par Maître Talitha Emma Sarah MALONGA,** Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Pointe-Noire **le 23 juin 2025, sous le folio 112/28 N° 953,** il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet tant sur l'étendue du territoire de la République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:
- Dépôt de boissons en gros et détail (distribution de boissons);
- Etudes et Ingénierie;
- Travaux de bâtiments et travaux publics;
- Travaux d'électricité ;
- Travaux de froid et climatisation ;
- Travaux de plomberie ;
- Travaux de système de sécurité incendie ;
- Transport de carburant.

Et, généralement, la société pourra faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination: La société a pour dénomination: **SUNSET CORPORATE, en sigle « SC» SARLU**

Siège social: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, Quartier Koufoli, parcelle n°3, zone Wamba du côté opposé à la commune de Mongo-Mpoukou (arrondissement n°5).

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Capital: Le capital social est de 1.000.000 FCFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 FCFA chacune.

Gérance: Monsieur **TCHICAYA TUNVING John Joseph** est nommé aux fonctions de gérant pour une durée de 4 ans.

Dépôt légal: Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire **le 26 juin 2025**

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B13-00111.**

Pour insertion légale
Me Talitha Emma Sarah MALONGA
Notaire

OFFRE D'EMPLOI

Employeur: Centrale Électrique du Congo
Lieu de travail: Pointe-Noire, République du Congo
Mail: contact@cec-sa.cg
Fonction: Agent Achats et Approvisionnement
Type de contrat: CDD
Durée du contrat: 1 an
Qualifications: BAC + 2.
Expérience: 3 ans et +
Rémunération: Selon profil et expérience

Mission
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des procédures d'approvisionnement des biens et services
- Garantir la mise en concurrence des Fournisseurs pour tout approvisionnement
- S'assurer de l'évaluation de différents contrats et fournisseurs
- Satisfaire les besoins d'approvisionnement des biens, travaux et services de la société

Compétences techniques requises :
- Connaissance des process d'achats, des règles et usages de communication
- Microsoft Office
- Connaissance professionnelle de l'anglais

Qualités personnelles requises:
- Esprit d'équipe
- Disponibilité
- Dynamisme
- Fiabilité

Piece à fournir (obligatoire) :
- Copie Légalisé des diplômes et certificats ;
- Curriculum Vitae à jour ;
- Lettre de motivation adressée à la Direction Générale CEC

NB:
- Tout dossier incomplet ne sera pas traité
- La conformité des diplômes sera strictement vérifiée. Toute tentative de fraude ou de présentation de Faux diplômes entrainera des sanctions sévères, conformément aux lois en vigueur.

Date Limite de dépôt: 30 Aout 2025